

Sibelga, partout à vos côtés

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2012

Sibelga

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2012

Sommaire

Éditorial	1
Métiers et missions	2
Les chiffres de 2012	3
Les événements de 2012	4
Bruxelles en fête	6

01 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sibelga, entreprise du XXI ^e siècle	10
Sibelga et la gestion des réseaux	20
Sibelga au cœur du marché de l'énergie	28
Sibelga et ses missions de service public	36
Corporate Governance	44

02 STATISTIQUES

Électricité	52
Gaz	55
Éclairage public	58
Production d'énergie décentralisée	59
Mesures sociales	60
Relevés d'index de consommation	60
Ressources humaines	61
Lexique	62

Éditorial

Il y a dix ans naissait Sibelga, unique gestionnaire des réseaux de gaz et d'électricité bruxellois. Une première étape cruciale réalisée dans la perspective de la libéralisation du marché de l'énergie et visant, dès le départ, une simplification des structures, une rationalisation des moyens et une prise de décision efficace.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique et financière, une gestion saine est plus que jamais de mise. Grâce à un effort de maîtrise des coûts, Sibelga est à même de supporter le blocage des tarifs imposé jusqu'à fin 2014, dans l'attente du transfert de la compétence tarifaire aux Régions.

Les perspectives tarifaires pour les prochaines années sont rassurantes. À Bruxelles, contrairement aux deux autres Régions, il n'y a pas de hausse des tarifs annoncée pour apurer des dettes passées. La prolongation des efforts de productivité doit permettre une évolution très modérée des tarifs pour la prochaine échéance tarifaire 2015-2018 – pour autant que les autorités régionales et fédérales n'augmentent pas le niveau des prélèvements publics et qu'elles ne créent pas de nouvelle obligation de service public...

Nous poursuivons résolument l'objectif de mieux servir nos clients. Leur satisfaction est au cœur de notre plan stratégique pour les trois prochaines années : nous voulons leur faciliter la vie, leur offrir de nouveaux services, simplifier leurs contacts avec notre entreprise. C'est en nous basant sur leurs besoins et en cherchant le meilleur rapport qualité/coût que nous ferons les choix technologiques et informatiques qui nous attendent dans les mois et années à venir.

Le Comité directeur



20 km de Bruxelles

Métiers et missions

Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité à Bruxelles, Sibelga vise l'excellence de ses services pour l'ensemble de ses clients.

Acheminer l'énergie dans toute la capitale

Sibelga exploite, entretient et développe son infrastructure pour répondre aux besoins des consommateurs bruxellois et de leurs fournisseurs d'énergie.

(pages 20-27)

Contribuer au bon fonctionnement du marché

Sibelga garantit l'accès à ses réseaux aux différents opérateurs. Elle assure le relevé et le traitement de toutes les informations relatives aux compteurs, aux points de fourniture et aux données de consommation. Elle dialogue avec les consommateurs, les régulateurs, les fournisseurs, les communes...

(pages 28-35)

Mettre son expertise au service des Bruxellois

Sibelga conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'éclairage public sur les voiries communales. Elle fournit de l'électricité et du gaz naturel aux consommateurs en difficulté disposant du statut de « client protégé » et aux consommateurs occasionnels sur la voie publique. Elle participe à la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz naturel.

(pages 36-43)

Les chiffres de 2012

Électricité

6 352 km

de réseaux haute et basse tension

689 364

points de fourniture

5 015 943 MWh

transportés

Éclairage public

76 370

luminaires

86,4%

du parc composé des lampes les plus efficaces

93,9%

des réparations réalisées dans les délais

Gaz naturel

2 891 km

de réseaux moyenne et basse pression

499 671

points de fourniture

10 066 513 MWh

transportés

Personnel

1 040

collaborateurs
(groupe Sibelga - équivalents temps plein)

146

recrutements permanents et temporaires

35 170

heures de formation

Bilan financier

302 millions €

chiffre d'affaires

66,4 millions €

investissements

90 millions €

EBIT (earnings before interest and taxes)

Les événements de 2012

Février



Sibelga décerne pour la première fois **le titre de « Best Quality Partner »** à trois de ses entrepreneurs effectuant des travaux en voirie et chez les clients. Ce prix récompense la qualité de leur travail pour les années 2010 et 2011 (page 26).

Mars



La plateforme d'information Energiguide est lancée. Constituée d'un site internet, d'un magazine toutes-boîtes et d'une newsletter, elle veut répondre au désarroi du grand public face à la complexité des matières liées à l'énergie. Elle est présentée en octobre au salon Énergie 2012 (page 41).



8 chambres de garde sont inaugurées place Masui, à proximité immédiate du site du quai des Usines. Objectif: faciliter la vie du personnel du service de garde électricité, en lui évitant de longs déplacements après les interventions nocturnes.

Septembre



La campagne du gouvernement fédéral «Gaz - électricité: osez comparer!» prolonge un mouvement amorcé lors du gel des tarifs de l'énergie. De nombreux Belges changent en effet pour la première fois de fournisseur d'énergie. Un phénomène qui n'est pas sans impact sur le travail du gestionnaire de réseaux (page 31).

Octobre



Un nouveau marché est attribué à 7 entrepreneurs pour la réalisation de travaux d'infrastructure, de raccordement et d'éclairage public. Un marché stratégique pour Sibelga, qui a demandé beaucoup de préparation de la part du service Achats et des services techniques concernés.



Les portes de siège s'ouvrent aux élèves d'écoles techniques pour leur faire découvrir les différentes facettes de la gestion des réseaux d'énergie et, pourquoi pas, susciter des vocations... (page 15).

Mai



Les travaux de modernisation des branchements électriques les plus anciens, ou **projet «Switch», débutent à Laeken**. Ce programme d'ampleur concerne 80 000 ménages et entreprises bruxellois (page 25).



Une nouvelle campagne de prévention, intitulée **«Banane vue, banane vaincue»** est lancée à destination du personnel. Elle veut à nouveau le sensibiliser aux chutes et aux glissades, qui restent une des causes principales d'accident.

Juin



L'entreprise obtient pour la seconde fois le label **«Entreprise écodynamique»** à deux étoiles, décerné par Bruxelles Environnement pour son programme d'amélioration environnemental (page 18).

Novembre



Sibelga se dote (enfin) d'un réel Intranet. **Baptisé Kiosk**, c'était le dernier outil à «recréer» après la séparation informatique d'avec Electrabel en 2006.



La dernière des vagues de «migration» des postes de travail vers un nouvel environnement informatique, entamées en juillet, a lieu. Le renouvellement complet de l'infrastructure informatique de l'entreprise a également débuté en 2012 pour se terminer en 2014.

Décembre



Electrabel se retire définitivement du capital de Sibelga, dont elle détenait encore 25% des parts. Ce retrait finalise la convention fixée en 2003 et visant, dans le cadre de la libéralisation du marché, une séparation des activités de réseau et de fourniture d'énergie (page 13).

Bruxelles en fête

Tout au long de l'année, Bruxelles vit au rythme des nombreuses fêtes et manifestations qui animent ses quartiers.

Certains font référence à l'histoire, d'autres témoignent de notre temps ou permettent l'expression des nouvelles tendances sur le plan culturel et social. Tous ces événements jouent aussi un autre rôle : par leur perpétuation, ils servent de repère au fil des saisons.

Festivals, commémorations, défilés et parades, activités sportives ou ludiques, les mois de printemps et d'été sont évidemment propices à l'organisation de ces activités en plein air ; mais certains événements sont liés au calendrier religieux ou historique et il s'en déroule donc toute l'année.

Dans toutes ces manifestations, le décor joue aussi un rôle : souvent comme acteur ou simplement comme hôte, il participe toujours à la fête en créant un effet de symbiose ou de contraste. La rue devient un lieu privilégié d'expression, de convivialité et de partage.

Sibelga est de toutes les fêtes. En apportant l'électricité indispensable à la réalisation de ces festivités, elle est l'alliée indispensable de toutes nos expressions culturelles, artistiques ou sportives. **Sibelga est partout à nos côtés.**

Impossible de citer toutes les manifestations qui jalonnent le calendrier bruxellois, car à côté des quelques événements majeurs connus de tous, il en est des dizaines d'autres. Toutes reflètent une des facettes caractéristiques de l'identité bruxelloise : le sens de la fête, l'art de la rue, la convivialité, la multiculturalité, la bonne humeur et la décontraction.

Tour à tour la fête se veut :

Historique

L'Ommegang, le Meiboom, les Fêtes médiévales de Forest, des reconstitutions grandioses où se mêlent musique et lumière pour nous faire voyager à travers le temps.



Culturelle

Le KunstenFestivalDesArts, les Fêtes romanes à Wolubilis, la Nuit blanche, l'expression créative est présente dans les théâtres et dans la rue.



Musicale

Brussels Jazz Marathon, Couleur Café, Brussels Summer Festival, Saint-Jazz-Ten-Noode, tout au long de l'année, la musique attire et rassemble des milliers de personnes aux quatre coins de la capitale.



Créative

La Zinneke Parade, le Scharnaval, la Zombie Parade, la Saint-Verhaegen, des événements hauts en couleur qui permettent l'expression individuelle et collective et font partie du folklore bruxellois.



Sportive

Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre, les 20 km, le marathon, le mémorial Van Damme, des manifestations qui attirent les sportifs de toute la Belgique et bien au-delà.



Populaire

La foire du Midi, le 21 juillet, Bruxelles les Bains, Balloon's Day Parade, Plaisirs d'hiver, la journée sans voiture, la fête est partout, pour le plaisir de tous.







01 RAPPORT D'ACTIVITÉS



Balloon's Day Parade



Sibelga Entreprise du XXI^e siècle

Sibelga, héritière d'activités anciennes, est pourtant une entreprise jeune, née au début de ce siècle. Aujourd'hui, elle assure ses missions de manière totalement indépendante, sans perdre les expériences du passé.

10

bougies pour Sibelga au 1^{er} janvier 2013

30 %

du capital potentiellement ouverts
à de nouveaux partenaires externes

Une vision qui se réalise

L'année écoulée a marqué la fin d'une période transitoire pour le marché de l'énergie à Bruxelles. En juillet 2001, une première ordonnance est en effet adoptée pour réorganiser le marché dans le cadre de la libéralisation voulue par l'Union européenne. Désireuses de simplifier et d'optimiser la gestion des réseaux bruxellois, les autorités décident également de regrouper au sein de Sibelga les activités de différentes intercommunales. Les 19 communes conviennent enfin avec Electrabel de scinder les activités de distribution et de fourniture d'énergie.

La naissance d'un gestionnaire de réseaux unique et indépendant ne se fera pas pour autant en deux temps trois mouvements (voir encadré page 15). C'est finalement le 31 décembre 2012, après le retrait d'Electrabel du capital de Sibelga, que s'achève ce processus et que se réalise complètement cette vision. Un changement important effectué en un peu plus de 10 ans et par lequel la Région de Bruxelles-Capitale devance nombre d'États européens...



Balloon's Day Parade

Depuis le 1^{er} janvier 2012, une nouvelle organisation est de mise pour affronter au mieux les défis techniques et tenir compte du contexte économique.

Au quotidien, le gestionnaire de réseaux peut compter sur quelque mille collaborateurs qui se répartissent entre 3 départements techniques et 7 départements et services de support :

- Le département **Gestion des réseaux** exploite les infrastructures de distribution, y compris les raccordements aux réseaux de transport d'électricité à haute tension et de gaz à moyenne pression. Il se charge de leur entretien et de leur contrôle. Il en assure également la conduite en temps réel via son dispatching.
- Le département **Gestion accès aux réseaux** gère l'ensemble des relations avec la clientèle : fournisseurs d'énergie, consommateurs résidentiels et professionnels, clients protégés et communes. Il prend en charge les données relatives aux points de fourniture et aux volumes de consommation, dont le partage avec les autres acteurs est indispensable au bon fonctionnement du marché.
- Le département **Asset Management** pilote les investissements et la maintenance des réseaux à long terme. Il suit l'évolution des technologies et dispense les formations techniques nécessaires au personnel, gère les achats de biens et de services, etc. Par ailleurs, il est responsable des principaux travaux sur les réseaux, qu'il s'agisse des raccordements et des compteurs, des câbles électriques et des conduites de gaz ou du réseau d'éclairage public.
- Les départements **IT**, **Ressources humaines**, **Finances**, **Communication** ainsi que les services **Stratégie & Organisation**, **Affaires juridiques** et **Prévention & Protection** contribuent à la réalisation de ces différentes missions.

Une cinquantaine de personnes dépendent également de **Metrix**. Cette filiale à 100% de Sibelga effectue le relevé des index de gaz et d'électricité chez les consommateurs.

Electrabel quitte définitivement Sibelga

En 10 ans, Sibelga est passée du statut d'intercommunale desservie par une division technique d'Electrabel à celui d'entreprise à part entière. Elle dispose aujourd'hui de toutes les compétences nécessaires pour fonctionner de manière totalement indépendante.

La création de Sibelga marque la naissance d'un gestionnaire unique pour les réseaux de distribution bruxellois. Dès 2002, ses actionnaires s'entendent sur son évolution pour la décennie suivante. En vue de la libéralisation du marché, les 19 communes et Electrabel concluent, en effet, une convention visant notamment à séparer les activités de gestion des réseaux et de fourniture d'énergie.

Concrètement, le retrait d'Electrabel du capital de Sibelga est organisé en 3 phases :

- **En 2003, une première équipe indépendante est mise sur pied pour préparer la libéralisation.** Elle se charge des contacts avec les autres gestionnaires de réseaux et avec les régulateurs, gère l'intercommunale et son patrimoine et assure quelques missions de service public.
- **En octobre 2006, trois mois avant la libéralisation du marché pour les clients résidentiels bruxellois, les membres de cette première équipe et le personnel d'Electrabel Bruxelles sont**

rassemblés au sein de BNO, filiale de Sibelga. À la libéralisation, Electrabel cesse d'être l'exploitant de Sibelga.

- **Le 31 décembre 2012, Electrabel cède aux communes bruxelloises les parts qu'elle détenait encore.** Elle n'est plus actionnaire du «GRD» bruxellois ; ses représentants quittent les organes de gestion de l'entreprise.

Entre ces grandes dates, Sibelga a connu d'énormes changements dans son organisation et dans ses ressources, passant par exemple d'une dizaine à un millier de collaborateurs. Elle a aussi mis sur pied sa propre infrastructure informatique, son propre service clientèle, créé sa «Clearing House» (cette plateforme de traitement et d'échange de données avec le marché), rénové son siège, etc.

Un long parcours qui a demandé beaucoup d'efforts et de flexibilité. Car derrière la volonté politique de réorganiser le marché bruxellois de l'énergie, se cache aussi une vraie aventure collective...





Balloon's Day Parade

Des partenariats avec les écoles

Fin 2012, Sibelga comptait 1 060 collaborateurs, dont 86% d'employés à durée indéterminée. **L'entreprise fait à nouveau partie des «Top Employers» belges, ces entreprises répondant à des normes pointues dans la gestion de leurs ressources humaines.** Ce label est octroyé après une étude indépendante et exigeante de la politique de rémunération, de gestion des talents, des conditions de travail, etc. Il permet de se comparer à d'autres sociétés, mais également de mieux se positionner en tant qu'employeur sur le marché de l'emploi.

Même si les collaborateurs jouent très régulièrement le rôle «d'ambassadeurs» - en moyenne, un nouvel engagement sur quatre a lieu grâce à eux - des actions spécifiques sont nécessaires pour toucher des profils très courtisés comme les informaticiens et les techniciens.

Depuis 2010, l'entreprise s'investit fortement auprès d'écoles techniques de la région de Bruxelles. **Après avoir établi un partenariat avec 5 écoles de bacheliers techniques, elle a conclu en 2012 un même accord avec 8 établissements de l'enseignement secondaire technique.** En fonction des besoins, Sibelga propose diverses actions : participer aux bourses à l'emploi, siéger dans le jury de fin d'année, organiser un atelier pour apprendre à postuler, offrir des places de stage, donner un cours sur l'électricité, etc. En 2012, elle a été un pas plus loin en ouvrant les portes de son siège à plusieurs d'entre elles (voir encadré ci-contre).

L'échange est un véritable «win-win» : tandis que les écoles rendent leur cursus plus concret et plus proche de la réalité professionnelle grâce à Sibelga, celle-ci se fait connaître et découvre de nouveaux talents. L'année passée, elle a ainsi engagé 19 collaborateurs issus de ces écoles et centre de formation !

Cependant, l'entreprise a également besoin de techniciens expérimentés. Confrontée depuis 2 ans à une difficulté de recrutement, elle a mené une petite «enquête sociologique» auprès de ses collaborateurs correspondant à ce profil. Des leçons intéressantes sur les canaux de communication préférés, les lieux fréquentés, la perception de Sibelga en ont été tirées ; elles guideront les prochaines actions.

De manière plus générale, il sera temps en 2013 de développer une nouvelle image d'employeur. Le «branding» d'application depuis 2010 ne répond plus à tous les besoins et de nouveaux visuels, slogans, etc. seront développés pour la communication en matière de recrutement.

Les écoles techniques en visite

En octobre 2012, Sibelga a invité une soixantaine d'étudiants à découvrir ses activités et à participer à des ateliers techniques. Un pas de plus dans la collaboration fructueuse nouée entre l'entreprise et certaines écoles techniques de la région de Bruxelles.

Pour valoriser les métiers techniques et faire découvrir aux jeunes le métier de gestionnaire de réseaux, les Ressources humaines et le service Technologies, Méthodes & Formations (TMFO) ont ouvert les portes de Sibelga aux écoles Don Bosco, Institut des Arts et Métiers, Kaho et De Nayer-Lessius. « Il est important pour nous d'avoir un partenaire qui nous permet de montrer aux élèves à quoi ressemble le monde de l'entreprise, dans des domaines proches de nos cours, explique Fabrice Ernoux, professeur en 7^e année professionnelle à l'Institut Don Bosco (Woluwe-Saint-Pierre). Cette journée était l'occasion de leur en donner un aperçu. »

Un événement qui a demandé un travail particulier au service TMFO. « Cela a été un challenge pour nous, raconte Christophe Salvador, l'un des formateurs. D'abord, il fallait trouver la manière de s'adresser aux jeunes et de les intéresser, alors que d'habitude nous avons affaire à des professionnels. Et puis le rythme était assez intense : difficile de rester concentré quand on donne quatre fois de suite le même cours... »

Christophe et ses collègues ont donné un mot d'explication sur les réseaux de distribution, avant de faire participer les jeunes à des ateliers, comme de la soudure sur polyéthylène, ou de leur faire certaines démonstrations, par exemple sur le mélange air/gaz. « En électricité, les élèves ont été impressionnés par certaines technologies que nous n'avons pas à l'école, continue le professeur. Surtout qu'elles sont appliquées au niveau industriel, alors qu'ils sont plus familiers du bâtiment ». Quant au gaz, puisqu'il n'y a pas de réelle formation scolaire en la matière, il a été une vraie découverte pour les apprentis plombiers. « Pour eux, dit Christophe, c'était l'occasion de découvrir les coulisses, de comprendre tout ce qui doit être mis en place pour que le gaz arrive jusqu'à une chaudière. »

Les jeunes ont été particulièrement sensibilisés à la sécurité. Voir les méthodes mises en œuvre les a aussi rassurés sur la sûreté du réseau de gaz, parfois mise à mal par les médias... Au final, formateurs, recruteurs, professeurs et élèves ont été très satisfaits de cette expérience. Celle-ci devrait donc connaître une suite en 2013 !



Ci-dessus, de gauche à droite :
Fabrice Ernoux (Institut Don Bosco)
et Christophe Salvador (Sibelga).

Un nouveau centre de formation

Pour encourager la mobilité interne et les évolutions de carrière, de nombreuses formations sont organisées. Plus de 15 000 heures de formation non technique ont ainsi été dispensées en 2012 (sans compter les quelque 10 000 heures de coaching « on the job »). Il faut dire que 800 personnes ont participé à une session d'information sur une nouvelle version de la suite Microsoft Office. Un changement pas si anodin qu'il y paraît, car les programmes avaient beaucoup évolué depuis la version précédemment installée.

Le programme SAP rassemblera bientôt fonctions, compétences comportementales et formations. Cela permettra de mieux gérer les progressions individuelles et, à plus long terme, les carrières et les successions. La première étape à réaliser est donc de clarifier et d'aligner les différentes compétences requises pour chaque profil. Ce travail avait déjà été réalisé en 2011 pour les fonctions techniques, il le sera en 2013-2014 pour les fonctions (technico)-administratives.

Pour les formations techniques, Sibelga dispose, comme les autres gestionnaires de réseaux du pays, de sa propre « école ». Les spécificités du métier imposent en effet des formations particulières en gaz et en électricité pour ses techniciens comme pour ceux travaillant pour le compte de sous-traitants.

Pour les accueillir, un nouveau centre a été ouvert en 2012. L'ancien bâtiment datait de 2002 et ne répondait plus à tous les besoins, notamment en ce qui concerne l'espace disponible et le matériel didactique en gaz. Parmi les nouveautés, citons un nouveau réseau didactique en gaz, équipé de différentes sortes de

D'ici à 2014, tous les actes techniques constituant les métiers de Sibelga auront été décrits dans des méthodes de travail.

cabines, un nouvel équipement pour apprendre le montage d'un branchement gaz, une rue reprenant divers types de compteurs électriques, etc. S'y ajouteront entre autres en 2013 un réseau électrique et un musée didactiques.

Au total, 2 400 participants internes et externes ont bénéficié de formations techniques en 2012. La plupart d'entre elles sont centrées sur la pratique, mais elles peuvent également toucher à la sécurité au quotidien ou avoir une vocation plus généraliste. Le second semestre a été particulièrement chargé à la suite de l'attribution d'un nouveau marché à divers entrepreneurs sous-traitants, dont il faut former les collaborateurs. Ce travail se poursuivra jusqu'en juin 2013.

Les cours s'appuient sur des méthodes de travail bien définies et régulièrement mises à jour. Des technologues et des méthodistes veillent en effet à les adapter en fonction des évolutions technologiques et réglementaires. Pour aider les techniciens dans leur travail, ils décrivent les actes techniques dans différents documents, détaillés ou condensés selon les besoins. La révision de ces documents et leur généralisation sont au cœur du projet Technidoco, entamé en 2008. D'ici à 2014, ce sont environ 1200 notes pour l'électricité et 800 notes pour le gaz qui auront été rédigées.



Fêtes romanes à Wolubilis



Sécurité : des résultats encourageants

Une préoccupation constante guide le travail de formation, de rédaction des méthodes de travail et de recherche de matériel : celle de la sécurité du personnel et des tiers. Depuis de nombreuses années, Sibelga mène une stratégie volontariste en la matière. C'est le service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) qui pilote les différentes actions, rassemblées pour 5 ans dans un plan global de prévention, puis détaillées année par année.

Deux indicateurs principaux servent généralement à mesurer la sécurité au travail : le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents. En 2012, le premier était de 9,79, ce qui représente une très nette amélioration par rapport à l'année précédente et donc un réel motif de satisfaction. Le nombre de jours d'incapacité provoqués par ces accidents est également proportionnellement bien moins élevé qu'en 2011 ; le taux de gravité est en effet de 0,26. Seule ombre au tableau : on déplore un « accident fluide ». (voir page 63).

S'il passe évidemment par la sécurité, le bien-être du personnel est aussi lié à l'hygiène de travail, aux aspects psychosociaux, à la santé, à l'environnement de travail, à l'ergonomie... Dans chacun de ces domaines, des objectifs prioritaires sont définis à chaque plan annuel de prévention.

Parmi les dernières réalisations, citons le lancement de la formation « Les gestes qui sauvent » (secourisme sur chantier), l'organisation d'une campagne de sensibilisation aux chutes et aux glissades ou encore la rédaction d'instructions de sécurité pour les produits chimiques. En 2013, le SIPP rafraîchira la mémoire des collaborateurs ayant suivi 4 ans plus tôt « l'ABC Prévention », cette formation de base à la sécurité. Il sensibilisera également le personnel aux risques liés à la manutention de charges. Sans oublier son rôle de technologue dans le choix de nouveaux équipements de protection individuelle, objet d'un nouveau marché public.

Par ailleurs, l'embellissement des lieux de travail se poursuit grâce à la rénovation en profondeur du siège du quai des Usines. Les bureaux ont été complètement rénovés, tandis que le site extérieur fait plus de place à la nature et aux piétons. L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans un vaste plan d'actions « écodynamique ».



Fêtes romanes à Wolubilis

Une gestion environnementale 2 étoiles

En juin, Bruxelles Environnement a renouvelé le label « Entreprise écodynamique » de Sibelga. Une reconnaissance du programme environnemental en cours et un encouragement à viser encore plus haut !

En 2009, Sibelga avait rejoint pour la première fois les entreprises récompensées par Bruxelles Environnement pour leur dynamisme dans la gestion de leurs déchets, de leur consommation d'énergie, de leurs déplacements, etc. Le label étant valable 3 ans, le dossier de reconduction se préparait depuis plusieurs mois. En juin, le verdict est tombé : Sibelga conserve ses 2 étoiles !

Les lauréats se voient en effet attribuer de 1 à 3 étoiles en fonction des actions réalisées et à venir. Le jury est composé de représentants d'institutions publiques, d'organisations environnementales, de consommateurs, de fédérations d'entreprises et d'universités. Au préalable, chaque dossier est étudié par Bruxelles Environnement et l'Agence bruxelloise pour l'entreprise, qui se rendent également sur le site pour un audit.

Chez Sibelga, un groupe de travail spécifique a été mis en place, avec des collaborateurs des services liés à la logistique, aux techniques énergétiques, à la mobilité, à la prévention et à l'environnement. Il se réunit quatre fois par an pour coordonner les actions en matière d'énergie, de traitement des déchets, de récupération des eaux usées, de gestion des espaces verts, etc.

Le plan d'actions « écodynamique » est finalement devenu « la » feuille de route pour tous les projets touchant à l'environnement, notamment le réaménagement complet du siège (voir ci-contre).

Un siège plus respectueux de l'environnement

Le siège de Sibelga se veut exemplaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Il est donc rénové depuis quelques années en fonction de cet objectif. L'entreprise a d'ailleurs obtenu le label "Entreprise écodynamique", qui vient d'être renouvelé (voir encadré ci-contre).

Parmi les réalisations marquantes de l'année écoulée, citons la mise en service du nouveau bâtiment passif construit sur le site, l'instauration d'un tri sélectif des déchets sur les plateaux de bureaux et la suite des travaux d'assainissement du sol.

Quant aux actions prévues pour 2013, il s'agit par exemple de la fin des travaux de verdurisation et d'égouttage, de la rénovation technique du dernier bâtiment et du remplacement du système de production d'eau glacée de deux autres bâtiments. La mobilité douce sera favorisée par l'augmentation des places de parking pour vélos. Une étude sera réalisée pour un centre de compostage au sein de la déchetterie. Enfin, les nouvelles techniques énergétiques ne sont pas oubliées.

Une expertise technique en « URE »

En fait, **Sibelga cultive et développe son expertise en matière d'utilisation performante et rationnelle de l'énergie (URE) depuis 1997 déjà, sous l'impulsion des accords de Kyoto.** Elle s'est ainsi spécialisée dans le domaine de la cogénération. Pour rappel, cette technologie consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur, avec un rendement généralement 20% supérieur aux productions séparées d'électricité et de chaleur. Elle engendre donc de sérieuses économies d'émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Sibelga exploite aujourd'hui une dizaine d'installations « en partenariat », représentant une puissance électrique totale d'environ 16 MWe. Le principe du partenariat est le suivant : Sibelga finance, installe et exploite l'unité de cogénération ; et alors que l'électricité produite est injectée sur son réseau de distribution (couvrant une partie des « pertes réseau »), la chaleur utile dégagée est injectée dans le réseau de chaleur du client. Quant aux certificats verts octroyés, représentatifs des émissions de CO₂ évitées, ils reviennent également à Sibelga.

2012 a d'ailleurs été une année record pour ce qui concerne les certificats verts générés par ces différentes installations : leur nombre s'élève à 24 192, soit 27,1% du total de la Région de Bruxelles-Capitale. **L'efficacité de production s'est encore améliorée de 9%, atteignant également au passage un nouveau record.** Ces résultats témoignent de l'efficacité technique du parc,



mais aussi de l'efficacité du suivi et des améliorations apportées. Au total, il aura tourné un peu plus de 50 000 heures, fournissant 55,9 millions de kWh au réseau électrique et 53,6 millions de kWh sous forme de chaleur aux partenaires concernés.

La comptabilité énergétique est une autre spécialité de Sibelga. Avec un partenaire informatique externe, elle a ainsi développé un outil baptisé NRclick, permettant le suivi par quart d'heure des consommations énergétiques des bâtiments (électricité et gaz naturel, mais aussi eau, chaleur, combustibles...) via des « dataloggers ». Cet outil est mis à la disposition des communes bruxelloises, qui y recourent toutes depuis 2012. Il faut dire qu'il permet notamment la comparaison entre bâtiments ayant la même affectation, encourageant de cette manière les échanges de bons procédés. NRclick a en tout cas déjà mis en évidence qu'une économie de 10 à 45% était possible en chauffage dans les bâtiments étudiés – généralement sans investissements. De nouvelles économies d'énergie ont même pu être détectées dans des bâtiments ayant pourtant déjà fait l'objet d'améliorations dans le passé.

Pour préparer les développements futurs en matière de production décentralisée, le Service Energy Technology assure une veille technologique. Des panneaux photovoltaïques et une première éolienne « urbaine » sont donc présents sur le site du quai des Usines, de manière à pouvoir tester et maîtriser la production, la transformation, la distribution et l'utilisation de l'énergie. Dans un autre domaine, mais avec le même souci d'anticipation, un véhicule électrique sera utilisé par le service à partir de 2013.



Foire du midi



« Cogen » : un parc en évolution

Trois nouveaux clients ont conclu un contrat de « cogénération en partenariat » avec Sibelga : le site du Cinquantenaire et deux complexes d'immeubles à appartements, le Parc Forum et Les Mouettes. Une fois ces unités mises en service, le nombre d'installations de cogénération gérées par Sibelga s'élèvera à 11.

Comme toujours, c'est elle qui installe et finance les équipements. Elle fournit la chaleur produite à un prix intéressant, tandis qu'elle perçoit les certificats verts attribués et réinjecte sur son réseau l'électricité produite.





Sibelga Et la gestion des réseaux

Alors que les nouvelles technologies font de plus en plus partie de la gestion quotidienne des réseaux, plusieurs projets préparent Sibelga à l'essor des productions décentralisées et des compteurs intelligents.

39,3 millions d'euros
investis dans le réseau électrique

23,5 millions d'euros
investis dans le réseau de gaz

L'infrastructure « de base »

Le réseau électrique bruxellois représente 6 352 km de câbles haute et basse tension. L'électricité est introduite sur le réseau via 48 points de fourniture connectés au réseau de transport d'Elia. Les postes font l'objet de rénovations continues pour être conformes aux normes de sécurité et être encore plus fiables. En 2012, c'est le poste « Baron Dhanis » (Etterbeek) qui en a bénéficié.

Les cabines de transformation, maillon suivant de la chaîne, sont également régulièrement revues. Vu leur nombre (plus de 3200) et la quantité qui peut être traitée chaque année (69 en 2012), c'est un cycle permanent de rénovation qui a cours !

Quant au réseau de gaz naturel, il compte 2 891 km de conduites moyenne et basse pression. 7 stations de réception assurent l'interface avec le réseau de Fluxys.

En 2013, une nouveauté fera son apparition dans les cabines qui réduisent la pression du gaz avant sa distribution : **la cabine « Aerschot » sera en effet la première à être télésignalée et télécommandée.** Jusque là, seules les stations de réception étaient concernées. Désormais, on peut moduler les pressions à distance au niveau des postes de détente, ce qui permet de faire l'appoint lors de gros changements climatiques. Si l'expérience se révèle positive, ce système pourrait être installé à chaque rénovation importante de cabine.

Pour organiser la maintenance de ces postes et cabines, **les services Exploitation électricité et Exploitation gaz peuvent maintenant compter sur une application Atlas finalisée.**



Bruxelles les Bains

Cette banque de données cartographiques et techniques recense notamment les anomalies constatées sur le terrain par les techniciens. En classant ces remarques en fonction d'une échelle d'importance prédéfinie, Atlas génère automatiquement des feuilles de travaux. Une fois l'anomalie réparée, il ne reste plus qu'à encoder la correction dans le système.

De nouveaux outils informatiques

Les nouvelles technologies continuent à s'inviter dans la gestion quotidienne des réseaux. Ainsi, des consoles GPS sont installées dans les véhicules de garde; après quelques maladies de jeunesse, elles sont réellement opérationnelles depuis 2012. Grâce à elles, les techniciens reçoivent sur leur écran l'adresse où le dispatching demande leur intervention d'urgence. Plus besoin de téléphoner pour échanger les informations: d'un seul clic, ils confirment la réception de la mission, leur arrivée sur place et la fin de leur intervention.

La gestion des ouvertures ponctuelles de la voirie sera également améliorée grâce à une nouvelle application informatique.

Celle-ci recensera toutes les ouvertures réalisées par les services d'exploitation de manière à envoyer automatiquement aux parties prenantes les documents reprenant les informations nécessaires sur les travaux. Le traitement des plaintes en sera facilité, puisque des photos de chaque chantier avant et après intervention seront enregistrées. On pourra surtout avoir une vue globale de l'ensemble des ouvertures, ce qui manquait jusqu'à présent. L'analyse détaillée des besoins a déjà eu lieu, de sorte que le développement informatique commencera en mars 2013 et que l'outil sera disponible à l'été.



Une cabine électrique sous eau

En 2011, des inondations avaient mis à rude épreuve les installations électriques: difficile d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans certaines cabines installées dans des fosses... Pour mieux résister aux intempéries et éviter des coupures de courant, Sibelga a testé une technique rendant les raccordements des transformateurs complètement étanches.

Pour ce faire, une cabine équipée d'un tel transformateur a été entièrement immergée. Pas de déclenchement, test concluant! La technique sera donc généralisée dans les cabines à risques et lors des rénovations.

Garantir la sécurité du réseau gaz

Pour garantir la sécurité du réseau de distribution de gaz et lutter contre les « agressions » dont il est victime, **Sibelga veut aussi renforcer le suivi de certains chantiers menés par des tiers. Il faut dire que ces atteintes aux infrastructures ne diminuent pas** : en 2012, elles ont demandé plus de 1 900 heures de travail. L'objectif est de surveiller particulièrement les zones de travaux dans lesquelles se trouvent des conduites moyenne pression et des assets sensibles. En se basant sur les demandes de plans qu'introduisent obligatoirement les entrepreneurs, on pourra déceler les chantiers à risques. Mais la « matrice » de critères est complexe... L'analyse est encore en cours et la méthode devrait pouvoir être appliquée en 2013.

Comme les années précédentes, les équipes de maintenance des infrastructures de gaz sont intervenues pour des enchevêtrements d'égouts et de conduites. L'intercommunale Hydrobru, chargée de l'assainissement du réseau d'égouttage bruxellois, poursuit en effet avec Vivaqua sa campagne d'état des lieux et découvre ce genre de « croisements » anciens. Il faut alors sortir les tuyaux de gaz de fourreaux de fonte et les déplacer. La résolution complète de ces situations prend en général trois semaines, dont une semaine de travail pour Sibelga. En 2012, il y a eu deux cas de ce genre ; un autre chantier est d'ores et déjà prévu en 2013.



Bruxelles les Bains



Un détecteur de gaz nouvelle génération

Pour contrôler son réseau de gaz, Sibelga utilisait traditionnellement un petit « tapis » mesurant la concentration de gaz au sol, et dont l'utilisateur notait les résultats sur papier lorsqu'il indiquait une fuite possible.

Désormais, une version améliorée de ce métanomètre est couplée à la géolocalisation par GPS. L'encodage des données est automatique, tout comme la liaison avec le système cartographique Atlas, répertoriant les installations. À la clé : plus d'efficacité sur le terrain, moins de fautes d'interprétation et de travail administratif inutile.



Brussels Summer Festival

Moderniser les réseaux, accompagner le progrès

L'année écoulée fut, faut-il le rappeler, une année d'élections locales. Un contexte particulier pour Sibelga, qui traite souvent avec les communes, gestionnaires de voirie, pour obtenir les autorisations nécessaires à ses travaux. **Même si les contacts sont fréquents lors des comités techniques et des «réunions concessionnaires», le service Études & Construction a voulu faire un effort particulier de communication.** En 2012, il s'est rendu dans 3 communes où des travaux importants étaient prévus afin de rappeler ses objectifs ; il fera de même en 2013 avec 2 autres communes.

Une partie des travaux de « construction » sont planifiés dans le cadre de la maintenance ou de la modernisation des réseaux. Parmi les réalisations 2012, on peut citer la conversion d'une partie du réseau de gaz moyenne pression en réseau basse pression dans le quartier du Val d'Or (Woluwe-Saint-Lambert), où la nature du site induisait des contraintes sur les conduites.

Le chantier « Buda » a représenté un beau défi par sa technicité et par l'importance de la mobilité et de la sécurité. Il s'agissait de la fin d'un projet visant à créer une nouvelle liaison entre la canalisation moyenne pression de la chaussée de Vilvorde et le réseau moyenne pression situé de l'autre côté du canal, afin de sécuriser l'alimentation en gaz du quartier. Une conduite en acier de 300 mm de diamètre a dû être fixée sous le pont de la chaussée de Buda pour traverser la Senne.

Les projets au long cours se poursuivent. Le programme de remplacement des conduites de gaz en fonte et en fibrociment, entamé dans les années 90, arrive bientôt à son terme. Une quarantaine de kilomètres ont à nouveau été remplacés par des



La consommation d'électricité en baisse

Pour la troisième année consécutive, la quantité d'électricité transportée par Sibelga sur ses réseaux de distribution est en baisse (de 5 342 042 MWh en 2009 à 5 015 943 MWh en 2012).

Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette évolution, comme l'utilisation d'équipements électroménagers moins énergivores et la présence d'installations photovoltaïques. Par ailleurs, de plus en plus de particuliers gèrent activement leur consommation. Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est aussi le contexte économique qui oblige les Bruxellois à la surveiller de très près...

conduites en polyéthylène, plus étanches et plus résistantes aux mouvements du sol. Les derniers kilomètres auront disparu fin 2014. En électricité, l'assainissement des câbles électriques basse tension continue ; il s'agit de remplacer 850 km de câbles en 15 ans.

D'autres chantiers répondent à l'évolution de la ville et aux demandes de tiers. Mentionnons le déplacement de conduites de gaz chaussée de Neerstalle (Forest), imposé par un nouveau système de pose des rails de la STIB. Ou encore le raccordement au réseau électrique du nouveau quartier général de l'OTAN à Evere. Enfin, puisqu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, Sibelga a déplacé des installations et effectué des raccordements sur son propre site, en pleine rénovation !

Chaque année, un aspect du travail de pose de câbles et de conduites est soumis à un audit indépendant. Cette fois, c'est le tirage de câbles qui a été examiné de près. L'audit a été riche en enseignements, de sorte que les documents d'instruction seront revus et les points faibles à nouveau contrôlés en 2013.

Enfin, **depuis 2012, les demandes de plans des entrepreneurs ou autres impétrants doivent passer par la plateforme CICC**, point de contact fédéral d'information câbles et conduites. Chez Sibelga, elles aboutissent dans un module spécifique de l'application cartographique Atlas, ce qui facilite leur traitement. Leur nombre a connu une brusque hausse l'année passée, en raison de l'obligation (à nouveau de mise) pour Belgacom d'obtenir des plans pour chaque ouverture ponctuelle de la voirie.

Du neuf chez les clients

À côté des cabines, des conduites et des câbles, les installations de distribution gérées par Sibelga comptent bien entendu les raccordements aux réseaux et les compteurs. Leur placement, leur renforcement, leur remplacement, etc. sont du ressort du service Exécution travaux clients.

Actuellement, avec le projet « Switch », **certaines branchements électriques font l'objet d'une importante modernisation. L'objectif est de sécuriser les installations et de préparer le déploiement de compteurs intelligents.** C'est également l'occasion d'apporter le confort des disjoncteurs aux clients disposant de fusibles. Au total, plus de 80 000 ménages et entreprises sont concernés.

Après un chantier-test en 2011, le projet a réellement démarré en mars 2012. Il progresse quartier par quartier, pour minimiser l'impact des coupures d'électricité nécessaires pour les travaux. Un soin particulier est apporté à l'information des clients, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions et qu'ils comprennent l'intérêt de cette modernisation. Laeken, Jette et Schaerbeek sont les premières communes concernées ; 5 500 installations y ont déjà été réalisées. L'ensemble de la modernisation devrait être bouclée en 2020.



Brussels Summer Festival

Récompenser la qualité du travail des entrepreneurs

Depuis 2008, Sibelga encourage ses entrepreneurs à effectuer des prestations de qualité au moyen d'un système d'évaluation spécifique. Un incitant supplémentaire a fait son apparition : les trophées « Best Quality Partner ».

Pour mener à bien ses missions, Sibelga se fait aider au quotidien par une série d'entrepreneurs. Un nouveau marché a ainsi été conclu en septembre 2012 avec 7 d'entre eux pour des travaux d'infrastructure, de raccordement et d'éclairage public.

Pour Sibelga, il s'agit là d'un marché stratégique, de par sa valeur et son impact sur l'image de l'entreprise, mais aussi de par la technicité et l'environnement des travaux. Mais comment construire un vrai partenariat dans le cadre d'un marché public, où la qualité des prestations antérieures ne peut être prise en considération ? Sibelga a choisi de récompenser la qualité pendant la durée du contrat.

« Nous avons développé un système d'évaluation, explique Jurgen Van Den Bogaert, Acheteur expert. En fonction des scores obtenus, nous calculons des bonus/malus. Pour établir ces scores, différentes personnes et services réalisent plus de 4 000 évaluations de chantiers chaque année. Ce nombre est gage de fiabilité et d'impartialité ». L'accent est mis sur la qualité et la sécurité : les piétons et travailleurs

sont-ils en sécurité ? les bonnes techniques et méthodes sont-elles appliquées ? À côté des évaluations sur le terrain, le nombre de plaintes, le respect des délais, etc. sont également pris en compte.

Un système qui a fait ses preuves. « Il y a une nette amélioration sur le terrain, constate Vincent Tilmant, responsable Exécution travaux clientèle. Et puis, nous avons maintenant un outil efficace pour mettre en œuvre certains changements. Par des contrôles spécifiques, nous pouvons en effet nous assurer que de nouveaux équipements ou de nouvelles méthodes sont bien utilisées. »

En 2012, Sibelga a voulu aller plus loin en récompensant publiquement les entrepreneurs ayant obtenu le meilleur score en 2010-2011 dans 3 grandes catégories de travaux. « Nous avons apprécié cette initiative, raconte Tom Vendelmans, Administrateur délégué de Verbraeken Construction. Après avoir reçu notre prix, nous avons d'ailleurs nous-mêmes récompensé nos collaborateurs. Parmi les différents systèmes d'évaluation que nous connaissons, celui de Sibelga est le plus juste. »



Ci-dessus, de gauche à droite : Tom Vendelmans (Verbraeken Construction, lauréat du prix "Customer Works"), Jurgen Van Den Bogaert et Vincent Tilmant (Sibelga). Les 2 autres lauréats sont Ivaka ("Infrastructure Works") et Maes Elektro ("Public lighting").

Côté gaz, un autre type d'équipement ancien devrait partiellement disparaître dans les années à venir : la « colonne montante ».

Il s'agit d'une tuyauterie parcourant certains immeubles à appartements pour alimenter les compteurs installés aux étages. Comme ces colonnes, souvent inaccessibles, sont difficiles à entretenir et que les compteurs sont moins bien ventilés, Sibelga souhaite regrouper les compteurs dans les caves ou rez-de-chaussée. Le projet touche prioritairement les colonnes vétustes ou sensibles de 10 compteurs maximum. Le relevé exact des installations concernées est en cours grâce aux releveurs Metrix. Les premiers travaux pourraient avoir lieu fin 2013 - début 2014.

Télérelève, smart metering, autoproduction... préparer les réseaux de demain

Dans le domaine des compteurs, un projet crucial est en cours, dans la mesure où il pose des fondements pour le « smart metering ». Baptisé ReMI, il consiste à adapter ou remplacer les 6 000 compteurs des consommateurs commerciaux et industriels moyens (PME, écoles, grands magasins, etc.) et à mettre au point un nouveau système informatique pour qu'ils puissent communiquer leur index à distance. **À la clé : des données de consommation plus fiables et la possibilité d'attribuer directement à chaque fournisseur la quantité d'énergie exacte injectée pour son compte sur le réseau.** À l'heure actuelle, environ 900 compteurs de gaz et 500 compteurs électriques ont déjà été remplacés. Le relevé à distance prendra progressivement la place du relevé manuel à partir de janvier 2014.

Dans les prochaines années, la plateforme ReMI reprendra la télérelève existante des 3 000 très gros consommateurs, puis sera étendue aux 13 000 gros consommateurs résidentiels. Pour certains petits consommateurs résidentiels, ce sont les compteurs intelligents en tant que tels (non seulement relevables, mais également actionnables à distance) qui sont envisagés, mais selon un timing et une ampleur encore à déterminer.

Par ailleurs, Sibelga étudie, à la demande de Brugel, les modalités de reprise des « compteurs verts ». Le régulateur bruxellois gère jusque là ces compteurs enregistrant la production des panneaux photovoltaïques ou des installations de cogénération et servant au calcul des certificats verts. Sibelga lui fera une proposition au printemps 2013. Cette reprise nécessiterait une adaptation importante des systèmes informatiques, notamment pour pouvoir gérer des compteurs verts placés en amont des compteurs de consommation. Actuellement, il est en effet difficile d'y représenter des compteurs en cascade et d'y traiter correctement leurs index.

C'est d'ailleurs parce que ce genre de situation est appelé à se multiplier que Sibelga prépare le « branchement du futur ». **Il s'agit de concevoir dès aujourd'hui les différentes configurations de branchements qui seront nécessaires pour intégrer et hiérarchiser compteurs « classiques », compteurs verts, compteurs pour véhicules électriques, etc.** Cela se révélera utile, entre autres, dans les immeubles à appartements où les décomptes individuels de consommation seront bien plus complexes qu'aujourd'hui...



Zinneke Parade





Zinneke Parade



Sibelga

Au cœur du marché de l'énergie

Pour gérer les données de ses clients, consommateurs et fournisseurs, Sibelga fait évoluer ses outils informatiques avec ses homologues en fonction de l'évolution du modèle de marché. Elle entretient également un dialogue constructif avec ses autres parties prenantes, comme les régulateurs et les communes.

1 171 707

index relevés chez les consommateurs résidentiels

59 929

ouvertures et fermetures de compteur

Du relevé à la facture

Dans le modèle de marché belge, le gestionnaire de réseaux joue un rôle clé. D'une part, il est responsable du registre d'accès, ce registre informatique réunissant toutes les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture (code EAN, mouvement de client, changement de fournisseur...). D'autre part, il prend en charge toute la chaîne « Meter to Cash », du relevé des index à la transmission, aux fournisseurs, des données permettant d'établir les factures de consommation.

Au départ de cette chaîne, quelque 50 collaborateurs de Metrix, filiale de Sibelga, parcourent toute l'année les rues de la capitale pour relever les index de consommation. Ils se rendent annuellement chez les consommateurs résidentiels et mensuellement chez les gros consommateurs (clients professionnels), ou bien ponctuellement, par exemple en cas de changement de fournisseur. Une partie des gros consommateurs seront bientôt relevés à distance, comme c'est déjà le cas des très gros consommateurs (voir page 27).

La présence des releveurs sur le terrain en fait des sources d'informations précieuses pour les autres services. C'est pourquoi ils sont régulièrement amenés, pendant leurs tournées, à effectuer des enquêtes qualitatives et quantitatives (prendre des photos des installations, répertorier les calibres des compteurs de gaz, etc.)



Zinneke Parade

En 2012, ils ont pu relever 1 171 707 compteurs de petits consommateurs et 431 170 index de gros consommateurs, soit des taux de «réussite» de respectivement 86,5% et 99,3%. Lorsque leur index n'a pas pu être relevé, les Bruxellois sont invités à le transmettre eux-mêmes par téléphone ou sur le site metrix.eu. 88 603 index supplémentaires ont ainsi été récoltés l'année passée.

Ces données de consommation d'électricité et de gaz sont ensuite traitées et validées chez Sibelga. Elles servent au calcul des décomptes d'énergie et des redevances pour l'utilisation du réseau. Elles sont actuellement échangées avec les différents acteurs du marché (fournisseurs, régulateurs, etc.) via une «Clearing House» propre à Sibelga. Dans les autres Régions, chaque GRD fait de même.

Un nouveau « Central Market System »

En 2010-2011, Sibelga, Eandis, Infrax, Ores et Tecteo ont décidé de créer une plate-forme d'échange commune pour le marché belge, appelée Atrias. Elle figurera parmi les plus avancées d'Europe. Outre les économies d'échelle, elle permettra aux acteurs commerciaux du marché de limiter les travaux d'implémentation.

La première étape du projet consistait à définir un nouveau modèle de marché, incluant de nouvelles modalités d'échange d'informations entre les GRD et les autres acteurs selon le code MIG 6 (Message Implementation Guide version 6). Ce nouveau modèle a été quasiment finalisé en 2012. Il prend mieux en compte les productions décentralisées et les nouveaux processus et services permis par les compteurs intelligents. **Sibelga a contribué très activement à sa mise en œuvre, soumettant notamment au secteur plusieurs des suggestions novatrices retenues.**

Il reste à définir comment intégrer de potentiels nouveaux acteurs, comme les ESCo (Energy Service Company, sociétés s'engageant contractuellement à réduire la facture d'énergie de leurs clients) et les agrégateurs (rachetant la production des petits producteurs). À terme, Atrias devra également faciliter une gestion plus flexible des consommations, afin d'adapter davantage la demande d'énergie à une offre plus fluctuante suite à l'essor de l'éolien et du photovoltaïque. Cette matière très complexe, appelée «flexibilité», sera abordée en 2013.

L'autre grand volet du projet concerne le développement de la plateforme CMS proprement dite et son interface avec les systèmes informatiques propres à chaque gestionnaire de réseaux. La définition de ses fonctionnalités a débuté en 2012 et se poursuivra en 2013. Selon la répartition des tâches fixée

entre les GRD, c'est Sibelga qui prend en charge les achats stratégiques; c'est donc elle qui gère la procédure d'achat relative à cette nouvelle plateforme. Les travaux préparatoires ont démarré fin 2012, de sorte que le marché public sera lancé au printemps 2013 et attribué début 2014.

Une réponse personnalisée

Le Contact Center est « la porte d'entrée » de Sibelga pour tous les Bruxellois qui se posent des questions sur les codes EAN, l'ouverture d'un compteur après un déménagement, les index, etc., mais aussi sur le marché de l'énergie en général. En 2012, ses quelque 40 collaborateurs ont répondu à plus de 295 000 appels. Souvent, ils sont à même de répondre directement au client ou de planifier une intervention, lui faisant ainsi gagner un temps précieux (environ 90% des cas en 2012). Dans les autres cas, ils cèdent le relais aux équipes de deuxième ligne dans les services concernés.

Le bureau d'accueil, situé dans le centre-ville, a quant à lui reçu plus de 1 800 visiteurs. Il s'agit généralement de personnes éprouvant des difficultés à remplir certains documents ou ayant du mal à s'exprimer par téléphone, de clients protégés, voire de passants.

S'ils sont insatisfaits des prestations de Sibelga ou de Metrix, les clients peuvent s'adresser au service Plaintes. Celui-ci centralise les réclamations et veille à ce qu'une réponse écrite soit adressée par le service concerné au plaignant dans les délais prévus. Par ailleurs, certains de ses collaborateurs peuvent être amenés à se rendre sur place si une vérification ou une discussion y est nécessaire pour mieux cerner les difficultés rencontrées par les clients.

Le service traite les demandes en provenance directe de consommateurs, mais également les plaintes relayées par d'autres acteurs: Brugel, le SPF Économie, Test-Achats, Infor Gaz Elec, le Service fédéral de médiation de l'énergie... Il réceptionne aussi les demandes d'indemnisation des clients en cas d'interruption prolongée de la fourniture d'électricité, de retard de raccordement, etc.

En 2012, 2 008 plaintes et 185 demandes d'indemnisation ont été enregistrées, soit une stabilisation par rapport à l'année précédente. Un peu plus de la moitié d'entre elles étaient justifiées; autrement dit la responsabilité de Sibelga était engagée.

À noter que la part des plaintes introduites par les communes est en net recul depuis quelques années, passant de 20% en 2009 à 9% en 2012. On peut sans doute y voir un effet du suivi strict des entrepreneurs et du système de pénalité appliqué par Sibelga (voir page 26).

Les « fournisseurs switches » vus par Sibelga

Dans la foulée du gel des prix de l'énergie en 2012, de nombreux consommateurs ont fait le pas de changer de fournisseur. Même si Sibelga ne semble pas directement concernée, elle a bien été touchée par le phénomène...

En mars 2012 débutait une polémique sur les prix de l'énergie, liée à une indexation voulue par certains fournisseurs avant le gel décidé par le gouvernement. De nombreux changements de fournisseur ont en tout cas été constatés à partir de ce moment. À Bruxelles, Sibelga était aux premières loges pour observer ce mouvement: en tant que gestionnaire de réseaux, c'est elle qui centralise les informations relatives à ces changements.

C'est par le registre d'accès, une plateforme informatique, que passent tous les « fournisseur switches »: chaque fournisseur bénéficiant d'un nouveau contrat doit en effet le signaler, et l'ancien fournisseur est automatiquement prévenu. Le nombre de ces changements, qui s'élevait en moyenne à 1 600 par mois en 2010-2011, s'est soudain élevé en 2012 pour atteindre une moyenne de 4 200 par mois. Le pic a été constaté à la fin de l'année: plus de 8 100 changements, rien que pour le mois de novembre!

Si cette hausse n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement du registre d'accès, elle a néanmoins eu des conséquences sur le terrain... C'est que chaque « fournisseur switch » suppose la visite d'un releveur. Pour faire face à cette charge de travail supplémentaire, l'équipe Metrix a dû être temporairement renforcée par des techniciens en charge de l'ouverture et de la fermeture des compteurs.





Zinneke Parade

Depuis 2009, les principales causes d'insatisfaction restent l'état du trottoir ou de la voirie après un chantier (21%), le relevé d'index et le calcul des consommations (18%) et des dégâts aux installations de tiers (16%). Dans 91% des cas, les plaintes ont été clôturées dans un délai de 30 jours.

Analyser la situation du point de vue du client, la meilleure manière de trouver une solution satisfaisante pour lui comme pour Sibelga.

Un service dédié aux « grands clients »

Les clients professionnels directement alimentés par une cabine électrique haute tension et/ou une cabine gaz ont des besoins spécifiques; c'est pourquoi le service «Gestion des grands comptes» leur est dédié. Son rôle: conclure les contrats de raccordement, garantir que la mesure et la facturation de la consommation s'effectuent correctement, mais aussi expliquer les principes du marché libéralisé, être un facilitateur en cas de problème avec un fournisseur d'énergie, etc. Depuis 2011, les «autoproducteurs», ces propriétaires de plus en plus nombreux d'installations de production décentralisée d'électricité (panneaux photovoltaïques, cogénération), font également partie de son portefeuille.

Les institutions publiques, les communes et les institutions internationales y disposent aussi d'un point de contact particulier, tout comme les fournisseurs d'énergie. Pour opérer sur le marché bruxellois, ces derniers doivent en effet signer un contrat d'accès avec Sibelga une fois qu'ils ont obtenu leur licence de fourniture. En 2012, le gestionnaire de réseaux a ainsi activé 7 nouveaux fournisseurs.

Deux fois par an, Sibelga réunit l'ensemble des fournisseurs actifs à Bruxelles pour aborder les modifications légales en matière de distribution d'énergie et leurs implications, les adaptations de procédures internes pouvant avoir un impact sur les factures de leurs clients, etc. La gestion des contrats est ainsi la même pour tous. Ce qui n'empêche pas, bien entendu, d'organiser des réunions individuelles quand des problèmes spécifiques se posent.

Les bons comptes font les bons amis

Fin 2012, le service Gestion des grands comptes a invité ses clients à une soirée exclusive, suscitant des échanges et des discussions dans un cadre bien différent des bureaux habituels...

Pour recueillir leur avis et leurs souhaits d'une autre manière, Sibelga a reçu ses «grands clients» dans les prestigieux ateliers de la maroquinerie Delvaux, une entreprise bruxelloise renommée alliant talent, artisanat et sur-mesure. «**Dans notre domaine, nous voulons aussi offrir à nos clients de la qualité, de la disponibilité, et, dans la mesure du possible, du sur-mesure**», explique Wellars Gasinga, responsable du service Gestion des grands comptes.

Le service a notamment été créé pour apporter des réponses personnalisées aux demandes des clients professionnels, qu'il s'agisse de gros consommateurs, de gestionnaires de réseaux privé, de gestionnaires d'immeubles, de chaînes commerciales, etc. «**Notre particularité, c'est notre approche à la fois commerciale et technique**, dit Wellars. **Nous répondons aux questions sur les tarifs de Sibelga, mais nous faisons aussi de nombreuses visites de terrain, afin de disposer de données techniques précises concernant les installations des clients. C'est la garantie d'une facturation correcte et équitable pour tous**».

C'est ainsi que depuis 2005, Sibelga a repris la gestion des quelque 200 compteurs du Port de Bruxelles, après en avoir fait l'inventaire détaillé. «**En concertation avec le Port, nous avons mis en place un système de calcul permettant une facturation plus claire, qui lui permet de distinguer sa propre consommation de celle de celle des concessionnaires**».

Geert Verheyen, attaché électromécanique au Port de Bruxelles, était présent lors de l'événement chez Delvaux. «**Les contacts avec Sibelga se passent très bien**, dit-il. **Je sais à qui m'adresser pour obtenir des infos en cas de suppression ou d'ajout de compteur, ou bien en cas de problème avec notre cabine haute tension. Il arrive aussi que Sibelga nous fasse une demande expresse, par exemple pour accéder à notre cabine; dans ces moment-là, j'avoue que j'aimerais demander, en échange, un traitement express de nos dossiers! Il est parfois difficile, de l'extérieur, de comprendre le processus suivi par nos demandes...**»

C'est précisément parce que le service veut continuer à progresser qu'il est demandeur de tels feedbacks. «**Notre objectif est la satisfaction de notre clientèle**, conclut Wellars. **Nous ferons donc le nécessaire, dans les mois et années à venir, pour améliorer nos processus en ce sens.**»



Ci-dessus, de gauche à droite :
Wellars Gasinga (Sibelga) et Geert Verheyen
(Port de Bruxelles).



Les 19 communes sont à la fois actionnaires, gestionnaires de voirie, clientes et partenaires.

Les communes, partenaires privilégiées

Les liens et les échanges entre Sibelga et les 19 communes bruxelloises sont nombreux. Les communes sont en premier lieu les actionnaires de Sibelga. Elles détiennent en effet 100% de son capital depuis le retrait d'Electrabel le 31 décembre 2012. Elles sont donc représentées au sein des organes de gestion et de contrôle (voir pages 45 à 49).

Mais Sibelga se doit en outre d'organiser une interface périodique avec les services techniques des communes. C'est le rôle du Comité technique, pour lequel chaque commune délègue un responsable. En 2012, ce comité s'est réuni à 9 reprises. Il a abordé des sujets tels que l'alimentation des foires et festivités, le raccordement des immeubles en recul de la voirie, l'ancrage d'éclairage public en façade, l'accès des véhicules Sibelga aux zones piétonnes, les compteurs intelligents, etc.

Les membres du comité ont également été conviés à participer à un séminaire au mois de novembre, en partenariat avec le bureau d'études Laborelec, pour faire le point sur l'utilisation rationnelle de l'énergie en éclairage public ainsi que sur la production et l'utilisation alternative de l'énergie.

Chaque année, les services techniques des communes sont invités à participer à une enquête de satisfaction sur la collaboration avec le service Éclairage public de Sibelga. Depuis deux ans, cette enquête a évolué dans le sens d'une mesure plus qualitative de la performance du service, en abordant le respect des délais, le déroulement des chantiers, les contacts avec les collaborateurs administratifs et de terrain, etc. En 2012, le niveau de satisfaction a légèrement progressé, passant à **85% de mentions «très bien» et «bien».**

Régulation et gel des tarifs

Pour une entreprise de gestion de réseaux comme Sibelga, le rôle du régulateur est fondamental. Une relation réussie avec le régulateur est une garantie pour le client, mais aussi une condition du développement de l'entreprise.

Sibelga répond à deux régulateurs. Le régulateur régional, Brugel, est notamment chargé du fonctionnement du marché bruxellois et du suivi des prestations de Sibelga. Le régulateur fédéral, la CREG, est chargé du contrôle des tarifs.

Les obligations légales vis-à-vis de Brugel sont principalement l'introduction des plans d'investissement, du programme et du rapport sur les missions de service public. Mais **des réunions techniques mensuelles sont également organisées. Elles permettent un dialogue permanent sur le fonctionnement du marché**, améliorant celui-ci dans le cadre des ordonnances existantes. En 2012, elles ont plus particulièrement porté sur le déploiement du smart metering et sur le développement d'un nouveau modèle de marché, lié à la création d'Atrias (voir page 30). Elles ont aussi été l'occasion d'échanger sur les projets de nouveaux règlements techniques pour la gestion des réseaux de distribution soumis par Sibelga.

De premières discussions ont eu lieu sur les tarifs de distribution dans la perspective de la régionalisation de cette compétence prévue par la réforme de l'Etat en cours. Cette régionalisation à venir explique d'ailleurs que Sibelga n'ait pas introduit de proposition auprès de la CREG pour une nouvelle période tarifaire. Dans l'attente du transfert de cette compétence, le régulateur fédéral a en effet décidé de prolonger en 2013 et 2014 les tarifs d'application pour 2012. Face à ce gel des tarifs, qui représente une perte significative pour elle, Sibelga a pris des mesures pour réduire ses dépenses pendant la période concernée.

Par ailleurs, l'entreprise s'efforce d'intégrer une culture de régulation. Le benchmarking avec des GRD belges et étrangers et le suivi des performances par des indicateurs chiffrés deviennent une pratique quotidienne. Sibelga soutient aussi les activités du CERRE, une association internationale indépendante basée à Bruxelles promouvant dans un cadre européen la recherche, la formation et le débat sur la régulation.

Dans l'attente du transfert de la compétence tarifaire au régulateur régional, les tarifs de distribution 2012 restent d'application jusqu'en 2014.







Sibelga

Et ses missions de service public

Sibelga met toute son expertise au service des Bruxellois pour leur garantir un éclairage public fonctionnel et performant, prendre en charge ceux d'entre eux qui sont en difficulté, leur procurer d'importants conseils... ou leur permettre de faire la fête.

1 146

lampes au mercure remplacées par des lampes plus performantes

3 688

ménages sous statut « protégé »

Les effets de la réorganisation du marché

En 2011, les nouvelles ordonnances « gaz » et « électricité » avaient fortement modifié les missions de service public confiées à Sibelga. Le principal changement de contenu concernait le transfert, au 1^{er} janvier 2012, de la gestion des primes Energie à Bruxelles Environnement. Le présent rapport n'évoque donc plus cette matière.

Depuis la même date, Sibelga perçoit la redevance régionale affectée au financement de ces primes pour le compte de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour 2012, ce sont ainsi plus de 21 millions d'euros qui reviennent à la Région. Par conséquent, **les coûts des missions de service public du gestionnaire de réseaux sont désormais entièrement supportées par les tarifs de réseau.**



Ommegang

L'éclairage des voiries communales

Fin 2012, le parc bruxellois d'éclairage public se composait de 76 370 luminaires. Cette quantité augmente légèrement mais constamment depuis 2005 (elle atteignait alors environ 68 000 unités), pour mieux tenir compte des piétons et des usagers faibles. Comme on place des points lumineux moins puissants et plus bas, il en faut davantage.

En 2012, les équipes techniques et entrepreneurs sont intervenus suite au signalement de 8 853 pannes. 93,9% des réparations ont été réalisées dans les délais fixés vis-à-vis des communes dans le règlement de l'intercommunale, à savoir dans les cinq jours ouvrables pour défaut ponctuel et dans les 48h pour une panne plus étendue (trois points lumineux consécutifs ou plus touchés).

Régulièrement, Sibelga est amenée à reprendre la gestion d'installations d'éclairage réalisées par Beliris ou par des lotisseurs privés. Pour que cela se passe au mieux, elle a entrepris deux actions. Elle a d'abord inventorié les sites concernés et initié le repérage des installations d'éclairage public présentes. Ensuite, elle a rédigé un cahier des charges à destination des tiers, définissant les critères essentiels à respecter. Pour que le service Eclairage Public de Sibelga puisse exploiter ces installations, il faut en effet que le matériel choisi corresponde à ses exigences techniques, que les alimentations et tracés de câblage soient les plus adaptés, que l'installation réponde aux normes photométriques en vigueur, etc.

Chaque année, environ 5% du parc est renouvelé. La priorité est donnée au remplacement des lampes dont la performance énergétique est plus faible, afin notamment de respecter la directive européenne dite « Ecodesign ». Il s'agit principalement des lampes au mercure haute pression, qu'il ne sera plus possible d'acheter à partir d'avril 2015. Fin de l'année passée, il en restait environ 6 000 sur le réseau. Ce programme de remplacement se terminera fin 2016.

Le réseau d'éclairage public bruxellois est déjà énergétiquement très performant (il est composé à plus de 86% des lampes les plus efficaces), mais cela n'empêche pas Sibelga d'explorer de nouvelles voies, à la pointe des nouvelles technologies : le dimming (réglage de l'intensité lumineuse), la gestion à distance des points lumineux et les LED (diodes électroluminescentes).

L'expérience de la Cité Volta

Entre avril et juin 2012, Sibelga a impliqué les riverains et les autorités lors de tests en éclairage public menés à Ixelles. Ceux-ci visaient à déterminer les économies d'énergie possibles en fonction de la teinte de lumière choisie et de l'utilisation du dimming.

Le quartier «Volta», situé à proximité du cimetière d'Ixelles, a la particularité de présenter plusieurs petites rues de même type, situées perpendiculairement les unes par rapport aux autres. Le site idéal pour installer et comparer simultanément différents types d'éclairage.

En collaboration avec Synergrid et Laborelec, 5 portions de rue ont été munies de technologies différentes, de manière à comparer une lumière jaune classique avec plusieurs types de lumière blanche. Les participants ont été invités à se placer à chaque intersection et à donner leur avis : quelle scène trouvent-ils la plus brillante ? sous quel éclairage se sentent-ils plus en sécurité ? Le niveau lumineux a ensuite été diminué par paliers : quels sont pour eux les seuils minimaux, selon l'heure de la nuit ? Enfin, les technologies ont été appréciées à un même niveau d'éclairage : est-ce suffisamment lumineux ? la couleur est-elle agréable ?

Un peu plus de 120 personnes ont participé à ces tests : riverains, collaborateurs de Sibelga, des autres GRD, des communes bruxelloises, d'autorités régionales, d'entreprises d'éclairage, etc.

Trois grandes conclusions s'imposent :

- En moyenne, on peut éclairer 30% moins en lumière blanche qu'en lumière jaune, compte tenu de l'impression de luminosité et de sécurité des piétons.
- La diminution de puissance lumineuse acceptée par les piétons pendant la période de dimming est comprise entre 30% et 40%.
- Les lampes et LED blanches avec une température de couleur chaude sont largement préférées aux lampes blanches de couleur froide et aux lampes jaunes.

Désormais, en tenant compte de ces résultats, Sibelga peut mieux calculer la puissance lumineuse nécessaire sur les sites à équiper de lumières blanches. De même, le niveau de dimming acceptable qui a été fixé, combiné au monitoring de différentes technologies, permet de déterminer le potentiel d'économie d'énergie et d'enrichir une étude globale de rentabilité du dimming.



Au printemps, elle a ainsi mené une expérience-pilote dans le quartier de la Cité Volta à Ixelles. Ce test, impliquant les riverains et les autorités locales, visait à déterminer les économies d'énergie possibles en fonction de la teinte de lumière choisie et de l'utilisation du dimming (voir page précédente). Il sera présenté en Commission internationale de l'éclairage en 2013. Le monitoring des sites déjà équipés de dimming (rue Vlasendael à Anderlecht et avenue des Sept Bonniers à Forest) s'est poursuivi, tandis que d'autres systèmes ont été installés à la drève des Archiducs à Watermael-Boitsfort et au Bois de la Cambre. Dans le Bois, pas moins de 480 points lumineux sont désormais pilotables et munis de fonctions avancées. Leur suivi a démarré début 2013.

En 2013, sur la base des essais précédemment réalisés sur son réseau ou ailleurs, Sibelga établira sa «roadmap technologique», définissant ainsi sa stratégie et ses choix technologiques pour l'éclairage des prochaines années. Elle sera notamment amenée à se positionner en terme de commande de l'éclairage public, de dimming, d'éclairage intelligent, de smart metering, de recours aux LED...

Malgré un nombre de lampes en croissance, Sibelga tient le cap d'une consommation d'énergie maîtrisée.

La gestion des clients « protégés »

Lorsque certains consommateurs se trouvent en difficulté de paiement auprès de leur fournisseur commercial, Sibelga remplit pour eux la mission particulière de fournisseur social. Pour bénéficier de cette protection, une condition : avoir obtenu le statut de «client protégé». Dès lors, un plan d'apurement des dettes est établi avec le fournisseur commercial et Sibelga assure la fourniture d'électricité avec une puissance limitée. Au 31 décembre 2012, près de 6 900 points de fourniture de gaz et d'électricité étaient concernés.

Ce nombre, après avoir été en progression constante entre 2008 et 2011, suit désormais une tendance à la baisse (- 10% par rapport à 2011). On peut y voir deux explications. D'une part, Brugel s'en étant inquiété, les fournisseurs d'énergie sont plus attentifs au suivi des plans de paiement et reprennent plus fréquemment les clients ayant apuré leur dette. D'autre part, conformément aux nouvelles ordonnances, ils reprennent aussi les clients qui, interrogés par Sibelga, ne peuvent prouver qu'ils ont toujours droit à cette protection. Or, **les contrôles menés l'année passée ont indiqué que seuls 49% des clients protégés interrogés pouvaient conserver leur statut.** Depuis mai 2012, des campagnes de mailing sont en effet organisées tous les mois, avec pour objectif de s'adresser à chaque client protégé une fois par an.



Après avoir été en progression constante entre 2008 et 2011, le nombre de clients protégés suit désormais une tendance à la baisse.

En 2012, on a aussi dénombré 186 «clients hivernaux». La coupure de l'approvisionnement en énergie d'un ménage autorisée par le juge de paix ne peut en effet être mise à exécution entre le 1^{er} octobre et le 31 mars. Si un fournisseur commercial obtient la résiliation d'un contrat pendant cette période, la fourniture doit être assurée par Sibelga jusqu'à la fin de la période hivernale au tarif social (défini par les autorités fédérales). Le nombre de clients hivernaux a connu une hausse de 10% en 2012, qui pourrait résulter du transfert de certains consommateurs ayant perdu leur statut de client protégé.

Le bureau d'accueil du centre-ville et le Contact Center sont les premiers points de contact pour les clients protégés et hivernaux. Des pages spécifiques du site internet de Sibelga leur fournissent également bon nombre d'informations. Il ne faut pas perdre de vue que **les CPAS sont à l'origine de 70% des demandes de statut de client protégé ; les contacts sont donc quotidiens**. En 2012, Sibelga a aussi organisé, avec ces CPAS et Brugel, une session d'information et de discussion avec les juges de paix de la région bruxelloise. On notera également le soutien apporté au Centre d'appui énergie de la Fédération des services sociaux, chargé par la Région de réaliser un site web sur les questions d'énergie à Bruxelles pour les travailleurs sociaux.

La facturation, le recouvrement des impayés et le contentieux sont gérés par des équipes dédiées. Des techniciens se rendent en outre sur place pour poser les limiteurs de puissance sur les compteurs ou pour les en retirer : sur les 16 406 limiteurs placés ou remplacés en 2012, 1 142 concernaient ainsi des clients protégés. Sans surprise, Sibelga rencontre nettement moins de difficultés à débrancher ces limiteurs qu'à les brancher. À force de persévérance, elle parvient cependant, après de nombreuses visites, à exécuter plus de 90% des demandes introduites par les fournisseurs. Rappelons que ce dispositif est une spécificité bruxelloise : en Région flamande et en Région wallonne, on recourt en effet à des « compteurs à budget ».

Des réponses aux questions des Bruxellois

Un site internet, un magazine toutes-boîtes et une newsletter : depuis mars 2012, trois nouveaux outils constituent « Energide », la plateforme créée par Sibelga pour informer les Bruxellois sur l'énergie.

Pendant des décennies, les clients de l'intercommunale de distribution ont reçu un magazine d'information, connu dernièrement sous le nom Sibelga. Vu l'évolution du marché de l'énergie, Sibelga a voulu connaître les attentes des Bruxellois ; les enquêtes menées à cette occasion ont montré leur besoin criant de conseils et de guidance...

Forte de sa position neutre et indépendante, l'entreprise a décidé de répondre à ces attentes en développant trois outils d'information complémentaires. Avec le site www.energuide.be, le toutes-boîtes et la newsletter du même nom, elle veut donner des repères au plus grand nombre et servir de relais vers les organismes ou associations spécialisées. Le tout sous la forme de questions-réponses simples et accessibles.

En octobre, la plateforme s'est enrichie d'une application web gratuite. Celle-ci permet de mieux comprendre et maîtriser sa consommation de gaz, d'électricité, d'eau, de mazout, etc. On y encode simplement et anonymement les index de ses compteurs ainsi que certains paramètres. On peut alors mesurer sa consommation d'énergie, en voir l'évolution, la comparer avec celles d'autres utilisateurs... et même la mettre en rapport avec la température extérieure ou avec des travaux effectués.





Scharnaval

La prévention des risques liés aux installations intérieures de gaz

Si les missions de service public sont assez similaires pour tous les GRD du pays, il en est une tout à fait propre à Sibelga : la prévention gratuite des risques liés à l'utilisation du gaz naturel. Cette mission unique en son genre est remplie par le service Sécurité des installations intérieures de gaz (SIIG). Celui-ci répond à des demandes très diverses, provenant des ménages, des autorités publiques, d'ASBL liées au secteur, mais aussi d'autres services de Sibelga.

Plus concrètement, ce service aide à évaluer les problèmes relatifs aux installations privées et propose des solutions aux clients. Fuite de gaz, brûleur mal réglé, appareil mal installé ou mal utilisé... les raisons d'intervenir ne manquent pas. Le SIIG se charge aussi de rouvrir les compteurs de gaz qui ont dû être fermés pour des raisons de sécurité lors d'interventions urgentes. Enfin, les services de police, les pompiers, l'Inspection régionale du logement, etc. font régulièrement appel à ses connaissances lorsqu'ils soupçonnent une situation dangereuse. En somme, le SIIG joue le rôle d'expert-conseil auprès des autorités publiques et de gardien du respect des normes de sécurité auprès des utilisateurs.

En 2012, le nombre total des visites effectuées s'élevait à 6 461, confirmant la hausse importante constatée en 2011. Ces visites ont donné lieu à quelque 1 300 constats de fuites en aval du compteur et à près de 400 constats de manque d'entretien d'appareils au gaz. À l'opposé, dans 830 cas, il s'agissait de rouvrir un compteur après qu'une non-conformité ou une fuite ait été constatée.

L'augmentation des interventions est surtout remarquable dans les grands ensembles d'appartements. Comme en 2011, le SIIG a été confronté à des non-conformités massives, tant dans les installations privatives que dans les infrastructures collectives. Cependant, chaque situation présentant des particularités, il lui a fallu concevoir pour chaque cas un traitement particulier.

L'alimentation des foires et des festivités

À la libéralisation du marché de l'électricité, les fournisseurs d'énergie n'avaient pas prévu de structure commerciale pour le cas particulier des foires, marchés et autres festivités, c'est-à-dire des événements nécessitant un raccordement en voirie et une consommation d'électricité temporaires. Sibelga a alors mis sur pied une organisation permettant d'assurer cette fourniture d'énergie au titre de mission de service public, en accord avec le ministre de l'Énergie et Bruxelles Environnement. Cette mission a été consacrée par le législateur bruxellois fin 2008.

Le service Foires et Festivités est le point de contact de quelque 250 forains et des responsables des festivités organisées toute l'année dans la capitale. La période la plus dense débute en mai, avec les premières kermesses, continue pendant les vacances avec les grands événements musicaux, se poursuit en septembre avec les nombreuses braderies et se termine en janvier avec les Plaisirs d'hivers, le grand marché de Noël organisé par la ville de Bruxelles.

L'alimentation de ces événements nécessite le placement d'armoires et d'installations de comptage mobiles. Le paiement d'un acompte reprenant le coût de raccordement et une avance sur la consommation est un préalable à l'intervention de Sibelga. À l'issue de la manifestation, une facture de clôture est établie sur la base de l'énergie réellement consommée.

À noter que les tarifs appliqués pour le raccordement, la gestion administrative et l'énergie sont fixés de manière à ce que le coût de cette activité soit nul pour la collectivité (les recettes couvrant l'ensemble des coûts). **En 2012, ce sont 1,5 millions de kWh qui ont ainsi été fournis sur 281 sites.**



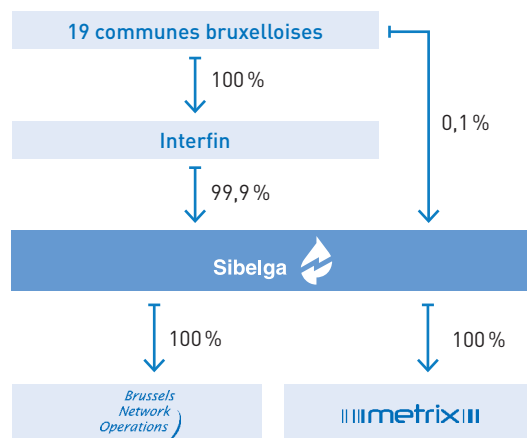
Scharnaval





Corporate governance

Depuis 2003, des réorganisations ont permis d'assurer une gestion homogène des réseaux de distribution dans la Région de Bruxelles-Capitale et de former un groupe solide et cohérent.



Sibelga est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2003, de trois intercommunales de distribution d'énergie : Interlec, Interga et le secteur sud de Sibelgaz.

Son principal actionnaire, l'intercommunale de financement Interfin, est elle-même issue du regroupement des activités des intercommunales de financement Interfin et des secteurs sud d'IBE et IBG le 1^{er} janvier 2005. Pour mémoire, Interfin regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie (Publigaz, Publi-T, Elia...).

Actionnariat (au 31/12/2012)

Le capital de Sibelga est représenté par des parts sociales A et des parts E, de valeurs différentes.

Les parts A, d'une valeur de 15,7215 euros, sont détenues à 99,9% par Interfin et par les communes bruxelloises (2 parts par commune). Au 31 décembre 2012, la société associée Electrabel a cédé à Interfin les 4 927 721 parts A qu'elle détenait encore.

Les parts E, d'une valeur de 100 euros, donnent droit à un primo-dividende à taux déterminé.

Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre de parts A détenues, après paiement du dividende des parts E.

Situation du capital (au 31/12/2012)

	Parts A (nombre de parts)	Parts E (nombre de parts)
Communes	38	-
Interfin	16 425 696	2 965 618
Total	16 425 734	2 965 618



Festivités du 21 juillet

Assemblées générales

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin, à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation.

Assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'administration, le Commissaire-réviseur et le Collège des commissaires peuvent convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire.

Composition

L'assemblée générale est composée des titulaires de parts sociales A. Chaque représentant de ces titulaires est porteur d'un mandat.

Les représentants des communes doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

Convocations

Les convocations aux assemblées générales sont faites uniquement par lettres recommandées adressées aux associés trente jours au moins avant l'assemblée.

Elles reprennent l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'examen des points que celui-ci comporte. Tout associé peut demander l'inscription de points supplémentaires au plus tard quinze jours avant la date de la réunion.

Droits de vote et quorum

Chaque part sociale, à l'exclusion des parts bénéficiaires E, donne droit à une voix sans que les titulaires des parts sociales autres que les communes puissent détenir la moitié du total des droits de vote. Ceux-ci sont le cas échéant réduits à due concurrence.

Les droits de vote revenant à Interfin sont répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

L'assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales détenues par les communes et Interfin est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

Les majorités requises sont détaillées à l'article 40 des statuts.

Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2003, Sibelga a adopté une structure à trois niveaux basée sur un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat, un Comité directeur aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière.

Conseil d'administration

Compétences

En plus des tâches qui lui sont légalement réservées, le Conseil d'administration est compétent pour l'approbation des tarifs, des règlements, des plans d'investissements en réseaux et compteurs et du programme d'exécution des missions de service public. Il décide de l'admission des nouveaux associés.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Si l'entreprise compte d'autres associés que les communes et l'intercommunale de financement Interfin, ces associés disposeraient d'un nombre d'administrateurs égal au maximum à un tiers du nombre d'administrateurs des communes et inférieur à un cinquième du nombre total des mandats d'administrateurs.

Fréquence de réunion et participation en 2012

Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 71 %.

Comité directeur

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au Conseil d'administration, le Comité directeur décide notamment en matière de :

- marchés publics ;
- fonctionnement du marché et politique de régulation, à l'exception des matières tarifaire et réglementaire ;

- gestion et contrôle des filiales et des sociétés participées ;
- nomination des membres du Comité de direction.

Le Comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de maximum 3 administrateurs représentant les éventuels autres associés.

Fréquence de réunion et participation en 2012

Le Comité directeur s'est réuni à 12 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 82,5 %.

Comité de direction

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale du groupe et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle du groupe. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures du groupe.



Festivités du 21 juillet



Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et des sept directeurs de département, assistés du Secrétaire général.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit en principe toutes les semaines ou à la demande du Directeur général.

Collège des commissaires

Vu l'ordonnance régionale de mars 2012 qui supprime l'obligation de constituer et tenir un Collège des commissaires dans les sociétés intercommunales à compter du 1^{er} février 2013, et conformément à l'article 14 des statuts, il n'y aura plus de Collège des commissaires à compter de l'exercice 2013.

En 2012, le Collège des commissaires s'est réuni pour la dernière fois le 18 octobre 2012.

Représentation

En vertu des articles 23 et 24 des statuts, Sibelga est valablement représentée :

- soit par le Conseil d'administration ;
- soit par le Comité directeur ;
- soit par deux administrateurs agissant conjointement ;
- soit, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, par le Directeur général et les autres membres du Comité de direction, par toute personne dûment mandatée.

Obligations spéciales relatives aux sociétés intercommunales

Étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciale et ordinaire du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine.

Chaque année en février, Sibelga fournit à la Cour des comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.

Au niveau régional, il s'agit de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil d'administration de Sibelga dépose auprès du Secrétaire général de l'Administration régionale, dans les trois mois de la fin de chaque année civile, un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires ont participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.



24 h vélo du Bois de la Cambre

Comité directeur au 06/05/2013

Président Pierre MUYLLE Eric TOMAS (démissionnaire)	Michel EYLENBOSCH* Amet GJANAJ Frédéric NIMAL Bernard PHILIPPART DE FOY (démissionnaire)** Stéphane ROBERTI* André SARENS (démissionnaire)**
Membres José ANGELI (démissionnaire) Monique CASSART Christian DEREPEPE (démissionnaire) Caroline DÉSIR* Sophie DUTORDOIR (démissionnaire)**	Directeur général Luc HUJOEL Secrétaire Philippe MASSART

* Caroline DÉSIR a été désignée en vue d'achever le mandat précédemment dévolu par Eric TOMAS, démissionnaire avec effet au 17 décembre 2012. Michel EYLENBOSCH et Stéphane ROBERTI ont été désignés en vue d'achever les mandats précédemment détenus par Christian DEREPEPE et José ANGELI, démissionnaires avec effet au 30 novembre 2012.

** Sophie DUTORDOIR, Bernard PHILIPPART DE FOY et André SARENS sont démissionnaires avec effet au 31 décembre 2012 à la suite du retrait d'Electrabel en tant que société associée.

Comité de direction

Directeur général Luc HUJOEL	Directeur Communication Philippe MASSART
Directeur Asset Management David CARLIEZ	Directeur Gestion des réseaux Jean PERBAL
Directeur Gestion accès aux réseaux Patrick CLAESSENS	Directrice Ressources humaines Katelijne VAN OVERWALLE
Directeur IT Philippe COLIN	Directeur Finances Luc ZABEAU
Secrétaire général Raphaël LEFERE	

Conseil d'administration au 06/05/2013

Président Pierre MUYLLE	Nathalie GOBBE (démissionnaire)
Premier Vice-Président Monique CASSART Christian DEREPEPE (démissionnaire)	Marc JOSZ (démissionnaire)** Jacques MARTROYE de JOLY <i>Uccle</i> Mounia MEJBAR <i>Bruxelles</i> Fiorenzo MOLINO (démissionnaire) Lydia MUTYEBELE NGOI (démissionnaire) Yasmina NEKHOUL <i>Saint-Gilles</i> Frédéric NIMAL <i>Schaerbeek</i> Bernard NOËL <i>Auderghem</i> Philippe PIVIN <i>Koekelberg</i> Stéphane ROBERTI* <i>Forest</i> Bernard PHILIPPART DE FOY (démissionnaire)** Souad RAZZOUK (démissionnaire)* Mahfoudh ROMDHANI (démissionnaire) André SARENS (démissionnaire)** Eric TOMAS <i>Anderlecht</i> Jean-Paul VAN LAETHEM <i>Ganshoren</i> Agnès VANDEN BREMT <i>Berchem-Sainte-Agathe</i> Claude VANHEE <i>Woluwe-Saint-Pierre</i>
Seconde Vice-Présidente Sophie DUTORDOIR (démissionnaire)**	
Administrateurs Mustafa AMRANI* <i>Bruxelles</i> José ANGELI (démissionnaire) Alain BACK <i>Ixelles</i> Jenny BURMS (démissionnaire)** Soâd BEN ABDELKADER (démissionnaire) Jean-Marie CHARELS (décédé le 12 novembre 2012) Emmanuel DE BOCK <i>Uccle</i> Eliane DE MEULEMEESTER <i>Etterbeek</i> Guillebert DE FAUCONVAL* <i>Watermael-Boitsfort</i> Caroline DÉSIR <i>Ixelles</i> Quentin DEVILLE* <i>Woluwe-Saint-Lambert</i> Oscar DUBRU <i>Anderlecht</i> Mohamed EL KHATTABI (démissionnaire) Michel EYLENBOSCH <i>Molenbeek-Saint-Jean</i> Hamza FASSI-FIHRI* <i>Bruxelles</i> Marc FRANCHIMONT (démissionnaire)** Amet GJANAJ <i>Molenbeek-Saint-Jean</i> Steve HENDRICK* <i>Jette</i>	Expert auprès du Président Christian VIAENE
	Directeur général Luc HUJOEL
	Secrétaire Philippe MASSART

* Souad RAZZOUK a été désignée en vue d'achever le mandat précédemment dévolu par Lydia MUTYEBELE NGOI, démissionnaire avec effet au 17 septembre 2012. Mustafa AMRANI, Guillebert DE FAUCONVAL, Quentin DEVILLE, Hamza FASSI-FIHRI, Steve HENDRICK et Stéphane ROBERTI ont été désignés en vue d'achever les mandats précédemment détenus par Mahfoudh ROMDHANI, Fiorenzo MOLINO, Christian DEREPEPE, Souad RAZZOUK, Nathalie GOBBE et José ANGELI, démissionnaires avec effet au 30 novembre 2012. Leur nomination est proposée au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2013.

** Jenny BURMS, Sophie DUTORDOIR, Marc FRANCHIMONT, Marc JOSZ, Bernard PHILIPPART DE FOY et André SARENS sont démissionnaires avec effet au 31 décembre 2012 à la suite du retrait d'Electrabel en tant que société associée.



02 STATISTIQUES

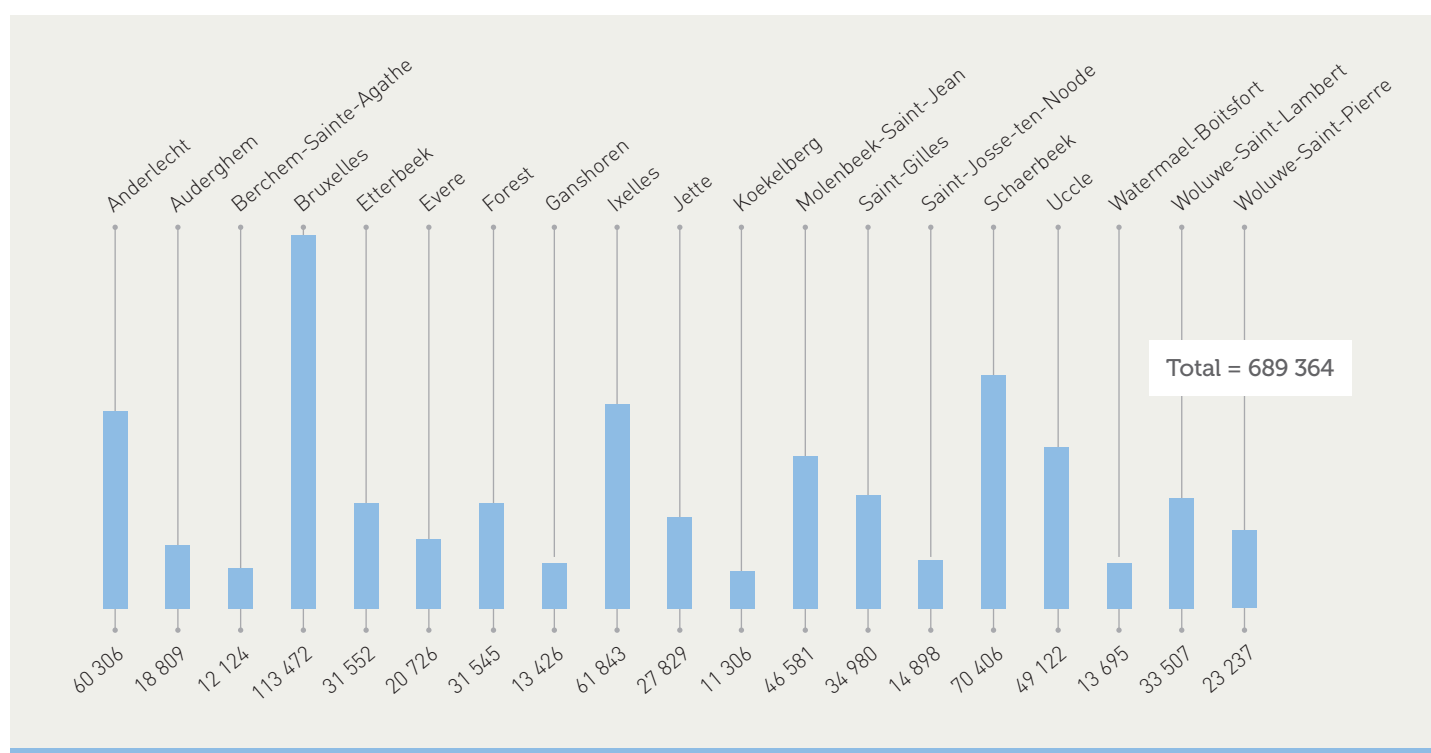


Électricité

Points de fourniture

	2012	2011	2010
Nombre de points de fourniture	689 364	683 890	678 446
Points de fourniture inactifs	64 518	63 512	63 095
Points de fourniture actifs	624 846	620 378	615 351
Haute tension	2 872	2 876	2 876
Basse tension	621 974	617 502	612 475

Nombre de points de fourniture par commune - 2012



Transport

	2012	2011	2010
Électricité transportée* (MWh)	5 015 943	5 086 969	5 273 168
Haute tension	2 591 308	2 645 554	2 761 839
Basse tension	2 424 635	2 441 415	2 511 328
Électricité injectée** (MWh)	5 237 274	5 265 096	5 461 641
Taux de perte (%)	3,03%	3,03%	3,03%

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie produite et injectée sur le réseau.

Électricité transportée par commune (MWh) - 2012



Facturation aux fournisseurs d'énergie

	2012	2011	2010
Grid Fee* (euros)	214 134 226,92	209 921 159,19	204 199 074,42

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.



24 h vélo du Bois de la Cambre

Infrastructure des réseaux

	2012	2011	2010
Nombre de compteurs	689 890	685 563	680 589
Haute tension	7 607	7 871	8 422
Basse tension	682 283	677 692	672 167
Nombre de raccordements basse tension (avec et sans compteur)	212 752	212 265	211 630
Nombre de cabines haute tension «réseau»	3 084	3 117	3 139
Nombre de cabines haute tension «client»	2 859	2 866	2 859
Nombre de postes de répartition et postes de dispersion (haute tension)	92	92	93
Nombre de postes de fourniture (interface avec Elia)	48	50	50

Longueur des réseaux

	2012	2011	2010
Longueur des réseaux (km)	6 352,1	6 328,4	6 313,4
Haute tension (100 % souterrain)	2 276,3	2 277,5	2 283,1
Basse tension	4 075,8	4 050,9	4 030,3
Souterrain	4 055,9	4 030,5	4 009,9
Aérien	19,9	20,4	20,4

Fiabilité des réseaux

	2012	2011	2010
Pointe annuelle (puissance maximale appelée)	937,7 MW Jeudi 9 février	937,2 MW Mardi 1 février	950,6 MW Jeudi 11 février
Réseau haute tension			
Fréquence de défauts par 100 km de câble	7,9	7,8	6,7
Nombre d'incidents* avec coupure client	220	219	190
Durée moyenne de l'indisponibilité**	0:15:38	0:22:35	0:17:23
Suite à des incidents sur le réseau de distribution (Sibelgal)	0:15:38	0:22:26	0:15:06
Suite à des incidents sur le réseau de transport (Elia)	0:00:00	0:00:09	0:02:17
Durée moyenne de rétablissement***	0:37:38	0:46:21	0:50:04
Réseau basse tension			
Nombre d'interruptions de l'approvisionnement (hors incidents sur compteurs)	3 417	2 709	2 715
Durée moyenne de l'indisponibilité**	0:24:45	0:18:31	0:22:29
Durée moyenne de rétablissement***	2:45:13	2:40:08	2:46:28

* Interruption de plus de 3 minutes affectant tout ou partie du réseau.

** Durée annuelle moyenne d'interruption par utilisateur du réseau.

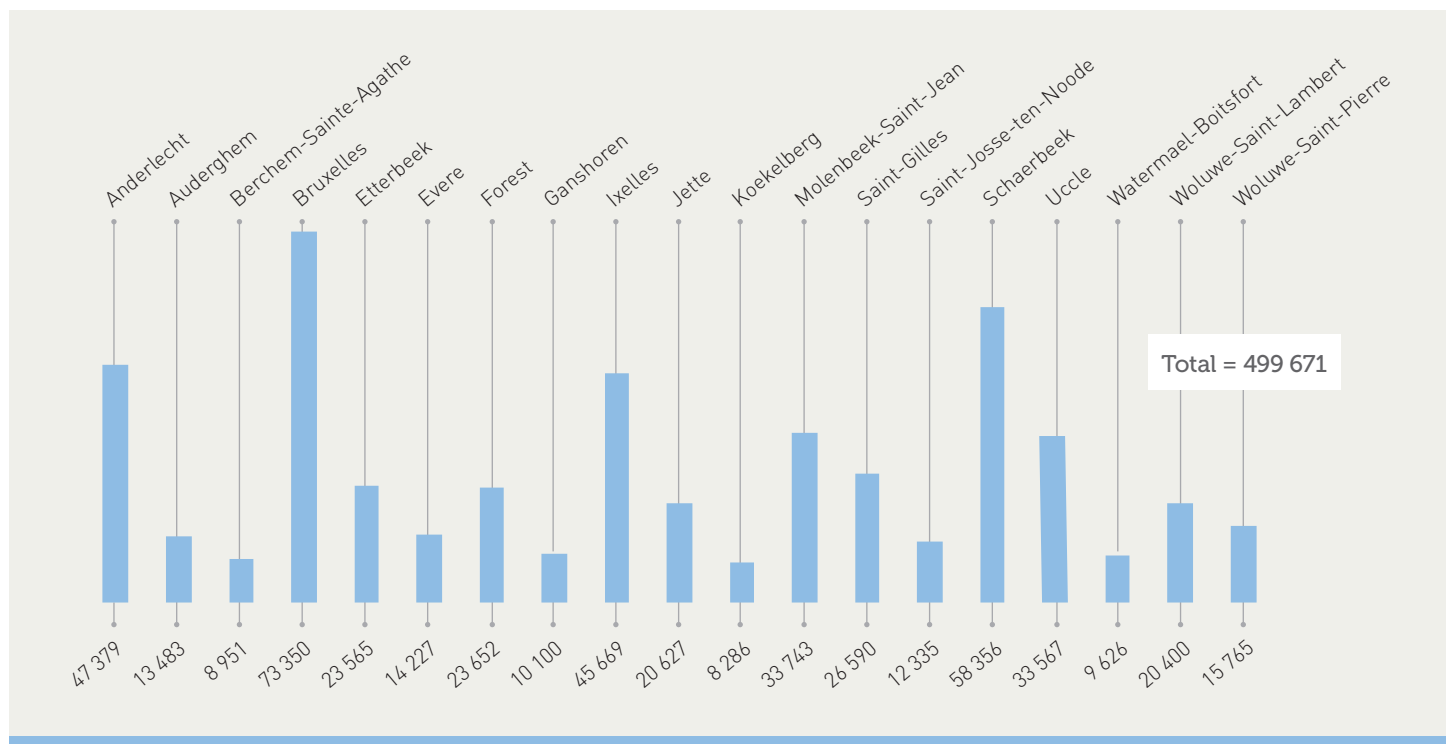
*** Durée moyenne d'interruption par cabine touchée par un incident.

Gaz

Points de fourniture

	2012	2011	2010
Nombre de points de fourniture	499 671	496 495	493 359
Points de fourniture inactifs	78 688	77 380	76 443
Points de fourniture actifs	420 983	419 115	416 916
Moyenne pression	1 903	1 817	1 651
Basse pression	419 080	417 298	415 265

Nombre de points de fourniture par commune - 2012



Boterhammen in het park



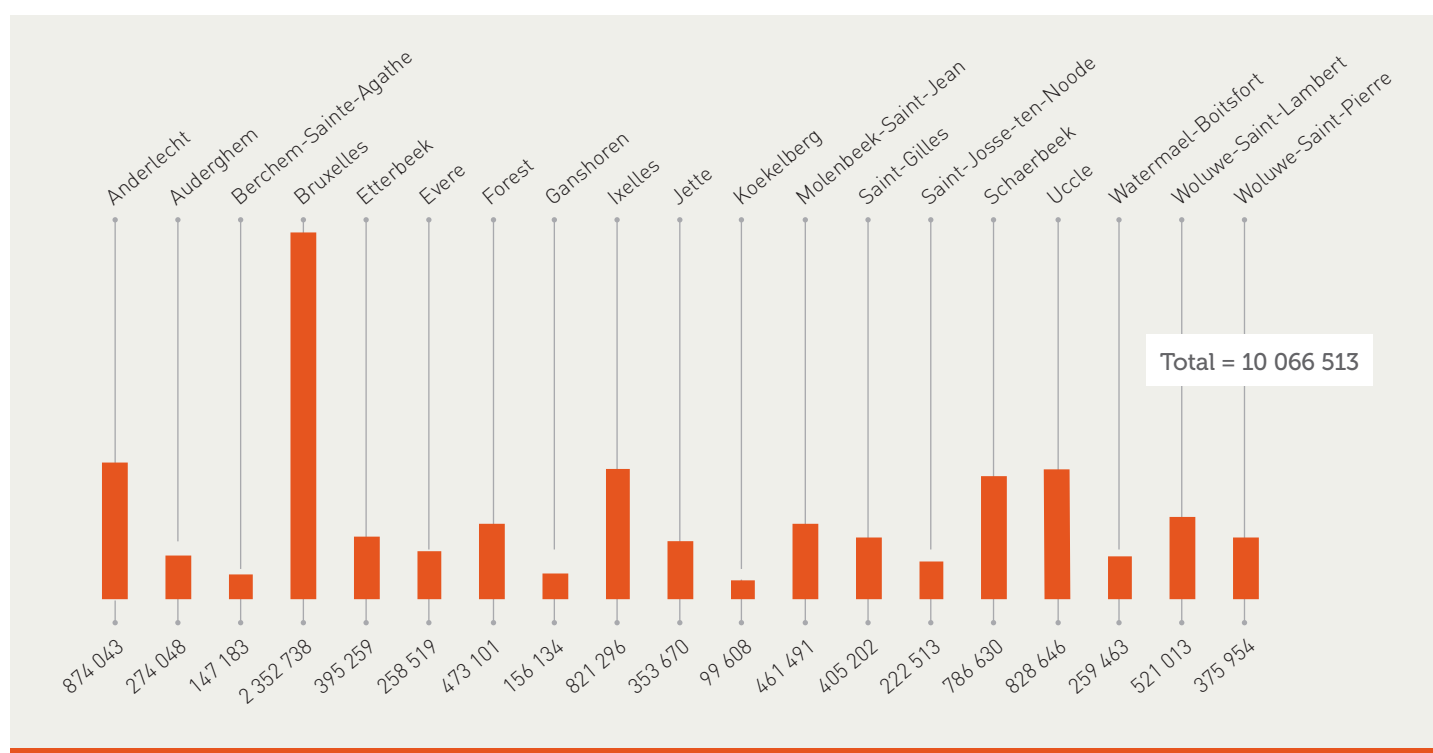
Transport

	2012	2011	2010
Gaz transporté* (MWh)	10 066 513	10 479 884	10 971 249
Moyenne pression	2 302 130	2 090 940	2 480 814
Basse pression	7 764 383	8 388 944	8 490 435
Gaz injecté** (MWh)	10 299 418	8 877 755	11 690 123

* Quantité de gaz transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité de gaz mesurée à l'entrée du réseau.

Gaz transporté par commune (MWh) - 2012



Boterhammen in het park

Facturation aux fournisseurs d'énergie

	2012	2011	2010
Grid Fee* (euros)	119 155 437,93	122 620 036,88	117 169 542,85

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2012	2011	2010
Nombre de compteurs	495 910	493 618	491 458
Nombre de raccordements	187 898	187 652	187 002
Moyenne pression	2 818	2 802	2 782
Raccordements «réseau»	446	442	437
Raccordements «clients»	2 372	2 360	2 345
Basse pression	185 080	184 850	184 220
Nombre de cabines «réseau»	446	442	437
Nombre de lignes de détente «clients»	1 761	1 753	1 749
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	7	7	7

Longueur des réseaux

	2012	2011	2010
Longueur des canalisations (km)	2 891,5	2 893,6	2 879,0
Canalisations moyenne pression	611,3	609,3	605,4
Acier	553,3	552,0	550,6
PE (polyéthylène)	58,0	57,3	54,8
Canalisations basse pression	2 280,2	2 284,3	2 273,6
Acier	1 064,7	1 065,4	1 067,8
PE (polyéthylène)	1 138,3	1 102,5	1 053,4
Fonte grise	32,4	58,6	79,0
Fonte nodulaire	29,1	29,1	29,3
Fibrociment (Eternit)	15,7	28,7	44,1

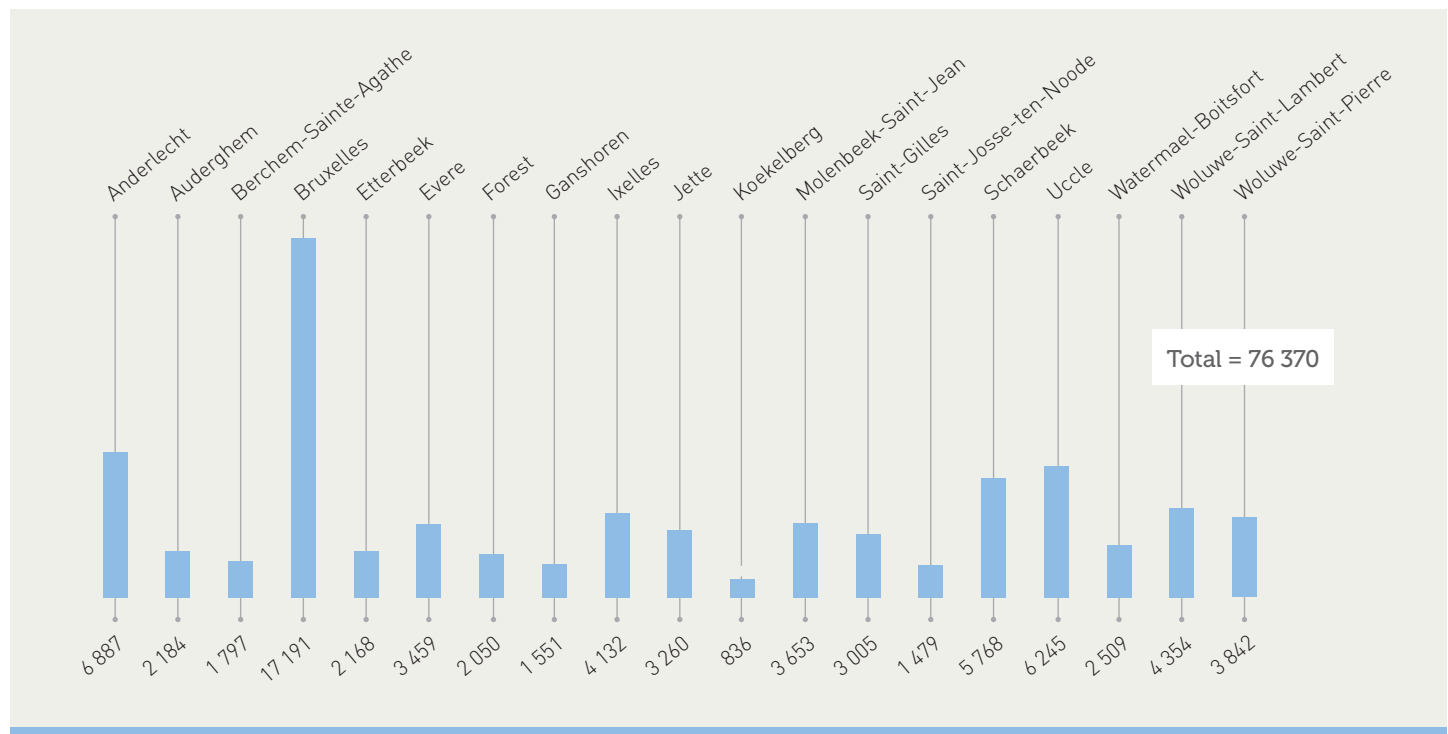
Sécurité des réseaux

	2012	2011	2010
Nombre d'interventions d'urgence suite aux appels «odeur gaz»	5 054	4 975	5 710
Nombre de fuites sur branchements (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	1 470	1 518	1 690
Nombre de fuites sur canalisations (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	141	158	209
Fuites sur canalisations par agression par des tiers	128	139	115
Nombre d'incidents graves déclarés au SPF Économie et Énergie - Division «Sécurité»	2	1	3

Éclairage public

	2012	2011	2010
Nombres de luminaires sur les voiries communales	76 370	75 073	73 460
Nombre de nouveaux luminaires	3 842	4 050	3 714
Puissance électrique installée (kW)	12 540	12 758	13 509
Consommation totale (kWh) (à charge de Sibelga)	51 577 222	52 023 246	56 203 162
Nombre de dépannages	8 853	8 548	9 268
Nombre de lampes remplacées suite à un dépannage	3 978	3 747	3 856
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	39 922	22 069	23 506

Nombre de luminaires par commune - 2012



N.B. Depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est l'administration régionale de l'énergie (Bruxelles Environnement) qui est chargée de la gestion des primes URE au bénéfice de toutes les catégories de clients. Ce rapport ne comprend donc plus de statistiques à ce sujet.

Production d'énergie décentralisée

Cogénération en partenariat *

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production nette d'électricité (kWh)	
					2012	2011
Quai des Usines (Sibelga)	2000	5 168	3 350	2	13 887 308	10 985 564
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 486 768	1 381 496
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	2 434 010	1 705 500
Centre Monnaie (jusqu'en décembre 2011)	2000	606	723	1	0	857 920
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	779 267	594 210
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	6 742 395	7 001 233
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	13 784 609	11 261 066
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	15 842 602	15 535 337
Esseghem I	2006	139	207	1	434 945	331 325
Esseghem II	2006	139	207	1	496 168	367 826
Quai des Usines (chaufferie) (Sibelga)	2009	139	207	1	644 824	486 603
TOTAL		16 793	18 242	16	56 532 896	50 508 080

* voir page 18

Certificats verts issus de la cogénération

	2012	2011
Nombre de certificats verts (Brugel)	24 191	19 668
Économie CO ₂ (tonnes) *	6 005	5 158
Économie gaz naturel (kWhi)	27 673 091	23 769 023
Économie gaz naturel (Nm ³)	3 079 032	2 653 903

* Calculée sur la base des certificats verts + turbine de détente cogénération "Quai des Usines".

Compteurs pour production décentralisée

	2012	2011
Nombre de nouveaux compteurs A+/A- placés	403	248
Nombre total de compteurs A+/A- en service au 31/12	2 298	1 928

Mesures sociales

	2012	2011
Points de fourniture protégés		
Électricité	3 688	4 116
Gaz	3 185	3 571
Points de fourniture hivernaux		
Électricité	106	91
Gaz	80	78
Limiteurs de puissance		
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12	20 594	18 046
Nombre de limiteurs de puissance placés ou remplacés	16 406	18 484
Protégés	1 142	1 821
Non protégés	15 264	16 663
Nombre de limiteurs enlevés	11 620	12 961

Relevés d'index de consommation

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés *	Nombre d'index par les U.R. **
Relevés annuels	1 354 537	1 171 707 (86,5%)	88 603 (6,5%)
Relevés mensuels (cumulés)	431 170	428 295 (99,3%)	-

* Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

** Index communiqués par les utilisateurs de réseau (via téléphone, via le site internet...).



Ressources humaines

Effectif du groupe Sibelga (y compris filiales BNO et Metrix)

	2012		2011	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31/12 (FTE*)	1 040,4		1 066,72	
Hors absences de longue durée	999,97		1 028,29	
Personnel actif au 31/12/2011 (HC**)	1 060	100	1 084	100
Selon le sexe				
Hommes	798	75,28	805	74,26
Femmes	262	24,72	279	25,74
Selon la fonction				
Cadres	157	14,81	148	13,65
Employés	903	85,19	936	86,35
Selon l'âge				
< 25 ans	62	5,85	79	7,29
de 25 à 34 ans	303	28,58	145	13,38
de 35 à 44 ans	328	30,94	311	28,69
de 45 à 54 ans	237	22,36	328	30,26
≥ 55 ans	130	12,26	221	20,39

* FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).

** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).



Eat! Brussels



Lexique

Unités de mesure

A - ampère - unité d'intensité du courant électrique.

V - volt - unité de la tension électrique.

BT - basse tension (230 et 400 V)

HT - haute tension (36 à 220 kV)

W - watt - unité de puissance de flux électrique ou thermique.

Wh - wattheure - unité de consommation d'énergie.

bar - unité de mesure de pression.

BP - basse pression (< 100 mbar)

MP - moyenne pression (> 100 mbar)

Préfixes multiplicateurs

m - milli = un millième

k - kilo = mille

M - méga = un million

G - giga = un milliard

T - téra = mille milliards

Marché

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN (European Article Numbering)

Numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières, compteur compris, reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Client protégé

Consommateur résidentiel d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie qui a obtenu le statut lui permettant de continuer à bénéficier d'une quantité limitée d'énergie par le fournisseur de dernier ressort, en l'occurrence Sibelga.

GRD

Gestionnaire de réseaux de distribution.

GRT

Gestionnaire du réseau de transport.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz et/ou de l'électricité à des clients finals en utilisant les réseaux de transport et de distribution.

Brugel

Bruxelles Gaz Électricité. Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles Environnement

Administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

CREG

Commission de régulation de l'électricité et du gaz. Régulateur fédéral du marché de l'énergie.

Clearing house

Plate-forme d'échange pour les acteurs du marché de l'énergie, où sont rassemblées toutes les données et où sont enregistrées toutes les transactions relatives à un point de fourniture.

Registre d'accès

Registre informatique, géré par le gestionnaire des réseaux de distribution, réunissant les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture d'énergie (code EAN, nom du client, fournisseur, etc.).

Règlement technique

Texte fixant les rapports entre le GRD et les autres acteurs du marché de l'énergie (fournisseurs, clients, etc.) d'un point de vue technique et administratif. Il comprend les conditions de raccordement, les cas dans lesquels on peut avoir accès au réseau de Sibelga, les règles relatives au comptage, etc. Le règlement technique est adopté par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Autres

Certificat vert (CV)

Titre octroyé pour la production d'électricité dite verte (cogénération, installation utilisant des sources d'énergie renouvelable). Chaque CV correspond à une économie de 217 kg de CO₂. En Région de Bruxelles-Capitale, il est délivré par Brugel.

Cogénération

Production combinée de chaleur et d'électricité.

Compteur A+/A-

Compteur électronique remplaçant le compteur électrique classique chez les propriétaires d'installations photovoltaïques en Région de Bruxelles-Capitale. Le compteur A+/A- permet non seulement de comptabiliser l'électricité consommée (ou « prélevée »), mais également celle renvoyée sur le réseau (ou « injectée »).

Compteur intelligent (Smart Meter)

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement, de stockage et d'échange de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture, et de commander à distance certaines opérations à réaliser sur les compteurs (ouverture, limitation de puissance...).

Compteur vert

Aussi appelé « compteur Brugel », ce compteur complémentaire au compteur « classique » affiche la totalité de l'électricité verte produite par une installation de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, cogénération). Sa fonction est double : il sert non seulement à connaître le rendement de l'installation, mais également à déterminer le nombre de certificats verts que Brugel octroie à son propriétaire.

Incident fluide

Accident du travail relatif au fluide électrique ou au fluide gaz.

Pertes réseau

Pertes d'énergie électrique survenant sur le réseau et dans les transformateurs en raison de phénomènes physiques (effet Joule). À ces pertes techniques s'ajoutent des pertes « administratives », c'est-à-dire des quantités d'électricité non enregistrées et non facturables (vols, erreurs de comptage, etc.). Toutes ces pertes sont couvertes par le gestionnaire du réseau.

Protection cathodique

Technique permettant d'éviter la corrosion des conduites de gaz en acier, causée par des courants électriques souterrains en provenance de réseaux électriques ou de voies ferrées.

ReMI

Remote Metering for Industry. Projet visant à relever à distance les compteurs des consommateurs commerciaux et industriels moyens (PME, grands magasins, écoles...) actuellement relevés manuellement tous les mois.

Réseau intelligent (Smart Grid)

Réseau de distribution d'électricité utilisant des technologies informatiques pour mieux mettre en relation l'offre (des producteurs) et la demande (des consommateurs) et pour assurer la sécurité de fonctionnement du réseau avec une production décentralisée intermittente et aléatoire (solaire, éolien).

Taux de fréquence

Mesure du nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (nombre d'accidents x 1 000 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

Taux de gravité

Mesure de la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (durée d'incapacité x 1 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

URE

Utilisation rationnelle de l'énergie.

Accueil clientèle

rue des Poissonniers 13
1000 Bruxelles
Tél. : 02 549 41 00

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Numéros d'urgence

Odeur gaz (24h/24) : 02 274 40 44

Pannes d'électricité [24h/24]
et pannes d'éclairage public : 02 274 40 66

Siège social

Sibelga s.c.r.l.
quai des Usines 16
1000 Bruxelles
BCE 0222 869 673

Colophon

Coordination

Département Communication

Rédaction du rapport d'activités

Clarisse Poncelet

Réalisation

www.manderlierconsulting.be

Photos

Bruxelles en fête : Emmanuel Manderlier
(sauf pages 6, 8 et 60 : photos Frédéric Latinis)
Encadrés : Van den Bergh & Partners - Bernard De Keyser

Éditeur responsable

Philippe Massart
quai des Usines 16
1000 Bruxelles



Sibelga s.c.r.l.

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

Tél: 02 274 31 11 - Fax: 02 549 43 34

e-mail: info@sibelga.be

www.sibelga.be

RAPPORT FINANCIER
2012



Sibelga

RAPPORT FINANCIER

2012

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	2
Rapport du commissaire-réviseur d'entreprise	12
Comptes annuels	14
Bilan	14
Compte de résultats	18
Affectations et prélèvements	19
Analyse des résultats de l'activité	20
Annexe	22
Règles d'évaluation	36

Dénomination et forme

Sibelga, association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

Constitution

Autorisée par l'arrêté royal du 24 juin 1982.

Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2012 suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 9 novembre 2012.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique « Publications ».

Rapport du Conseil d'administration

à l'assemblée générale des associés du 17 juin 2013 relatif aux activités de l'exercice 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son trente et unième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2012, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 44 des statuts. Ce rapport est établi conformément aux articles 95 et 96 du code des sociétés.

I. Préliminaires

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son trente et unième exercice social, il s'agit en réalité du dixième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale et du sixième dans un environnement entièrement libéralisé.

- Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux payées par les fournisseurs (Grid Fee). La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale peut toutefois encore impacter le résultat par la récupération de créances contrepassées et par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges.
- L'intercommunale constate la non-décision de la Commission de Régulation de l'Electricité et du gaz (CREG) relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour les exercices d'exploitation 2010, 2011 et 2012. La dernière décision concerne l'exercice d'exploitation 2009.

II. Faits saillants

1. Retrait de la société privée associée Electrabel au 31/12/2012

Ce retrait s'inscrit dans la convention d'exécution de la convention portant sur l'équilibre dans les activités de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale du 29/09/2003.

Cette convention avait été conclue en vue de la libéralisation du marché de l'énergie, visant notamment une séparation des activités de gestion de réseau et de fourniture d'énergie et un retrait progressif d'Electrabel des activités de Sibelga.

Pour mémoire, l'exécution prévoyait trois grandes phases, dont les deux premières sont résumées ci-dessous :

2003

- accord sur une convention de retrait;
- création de services propres à Sibelga (direction générale, finances, secrétariat des organes de gestion et communication).

2006 / 2007

- au 01/10/2006, reprise par Sibelga de la totalité de la gestion opérationnelle des activités de réseaux et du personnel d'Electrabel lié aux activités de réseau en région bruxelloise;
- au 01/01/2007, échange entre la clientèle « par défaut » cédée à Electrabel et une tranche de 20% des parts Sibelga détenues par Electrabel.

La troisième et dernière étape prévoyait :

- le rachat des parts A2 à Electrabel (30%);
- le remboursement à Electrabel de sa quote-part dans les réserves disponibles (action entamée en 2010, sauf pour la réserve légale);
- l'adaptation des engagements de financement et de couverture de risque sur les pensions complémentaires du personnel engagé avant 2006;

Pour finaliser cette troisième étape, Electrabel, Sibelga et Interfin se sont mis d'accord quand à l'exécution de la convention de septembre 2003. Cet accord est détaillé dans la convention qui a été soumise à l'approbation du Conseil d'administration le 18/06/2012.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la convention de 2003, prévoyant le retrait complet et définitif d'Electrabel au 31/12/2012.

En ce qui concerne le volet financier de cette dernière étape, l'acquisition a été financée principalement sur fonds propres d'Interfin et complémentirement par un emprunt à court terme qui sera remboursé par réduction du capital et endettement de Sibelga. L'accord s'inscrit parfaitement dans le plan financier d'Interfin et n'impacte pas sa capacité à poursuivre sa politique de dividende vis-à-vis des communes.

Enfin, un financement par Electrabel d'un montant de 82 031 542,80 € constitue une solution favorable pour les pensions complémentaires.

Le Conseil d'administration a ainsi marqué son accord sur la Convention d'exécution de la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz de réseau en Région de Bruxelles-Capitale et ses avenants ainsi que la Convention sur les avances relatives aux charges du passé.

Il est résulte qu'à la date de la clôture de l'exercice, l'ensemble des parts matérielles A représentatives du capital sont détenues par Interfin, à l'exception de 2 parts matérielles A par commune associée, soit 38 parts au total.

2. Évolution du taux OLO 10 ans

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis.

Celui-ci est monté en flèche au plus fort de la crise gouvernementale belge pour culminer à 5,80% le 25/11/2011. Par la suite, il n'a cessé de baisser pour retomber à moins de 2% en avril 2013.

Le taux OLO 10 ans qui intervient dans le calcul de la rémunération équitable pour l'exercice 2012 est de 2,9804%.

Pour rappel, le taux OLO 10 ans de la proposition tarifaire pluriannuelle 2009-2012 établie ex-ante était de 3,9255%.

Ceci a entraîné dans la réalité 2012 une baisse de la rémunération équitable par rapport à celle établie ex-ante de 9 388 251,88 €.

3. Attribution d'un acompte sur dividende

L'intercommunale Sibelga a dégagé au cours des exercices tarifaires 2010 et 2011 des soldes réglementaires sur des dépenses d'exploitation (OPEX) maîtrisables pour un montant de 20 708 165,06 €. Ceux-ci ont été intégralement couverts par des provisions, en attendant une décision relative à ces soldes.

L'attribution de ces soldes aurait dû se faire dans le cadre de la législation tarifaire préexistante (A.R. du 02/09/2008).

Ces A.R. ont été abrogés et n'ont pas été remplacés. Le législateur n'a pas pris de décision quant à l'attribution de ces soldes.

Les autres gestionnaires de réseaux de distribution ont déjà affecté ces soldes en les attribuant aux actionnaires sous forme de dividendes ou en les transférant dans les réserves disponibles. Le retrait au 31/12/2012 de la société privée associée (Electrabel) nous a conduits à prendre à notre tour des dispositions en la matière.

Si ces montants avaient été mis en réserve, la quotité de réserve revenant à Electrabel aurait dû lui être attribuée lors de son retrait au terme de l'article 73 ancien des statuts de Sibelga.

Étant entendu qu'il n'y a pas eu lieu de discriminer les actionnaires de Sibelga, il a été convenu de distribuer l'intégralité du résultat découlant de la reprise des provisions couvrant les soldes réglementaires sur des OPEX maîtrisables pour un montant de 20 708 165,06 €. Ceci a été confirmé dans les modalités de retrait convenues le 18 juin 2012 dans la convention d'exécution de la Convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale et ses avenants.

Vu l'état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2012 dûment vérifié par le Commissaire-réviseur, le Conseil d'administration a décidé du paiement d'un acompte sur dividende de 20 708 165,06 € au 15/12/2012 dans le respect des dispositions légales et de l'article 45 des statuts de Sibelga.

4. Règlement du contentieux avec Distrigaz

Sibelga et Distrigaz étaient en désaccord depuis plusieurs années sur les quantités de gaz fournies durant les années 2004 à 2006 pour le marché captif de Sibelga. Ce désaccord a trouvé son origine dans un changement de la méthode d'estimation appliquée par Distrigaz pour déterminer la part des quantités injectées pour le marché bruxellois dans les stations de réception partagées entre Sibelga, Iverlek et Sedilec.

Après de nombreux échanges d'informations et un réexamen complet du dossier, Distrigaz a fait une ultime proposition de transaction à 29 746 990,97 € (hors TVA).

Celle-ci a été acceptée par les organes de gestion de Sibelga.

Le risque étant couvert par une provision de 29 893 332,65 €, cette transaction n'a eu aucun impact significatif sur le résultat de l'exercice.

5. Nettoyage des comptes relatifs à l'activité « ex-supply »

Comme évoqué dans les préliminaires, la clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale impacte encore le résultat par la récupération de créances contrepassées, par l'utilisation ou la reprise de provisions pour risques et charges ainsi que par la réconciliation définitive des achats et ventes d'énergie relative aux exercices précédant la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz.

Ces opérations ont eu un impact positif sur le résultat de l'exercice écoulé. Celles-ci devraient normalement se terminer au cours de l'exercice 2013.

III. Risques et incertitudes

1. Risques liés à l'incertitude du cadre réglementaire

La CREG a prolongé les tarifs 2012 de Sibelga pour 2013 et 2014 dans l'attente du transfert, probablement pour 2015, des compétences en matière de tarifs de distribution aux régulateurs régionaux comme prévu dans le cadre de la dernière réforme de l'État.

Ce gel des tarifs pourrait avoir des conséquences négatives sur la rentabilité de Sibelga en 2013 et 2014 puisque cela implique, par exemple, (i) que les investissements dans les actifs régulés qui dépassent l'amortissement des actifs régulés existants n'entraînent pas une hausse tarifaire avant 2015 ou (ii) que les charges d'intérêt supérieures sur les emprunts (par ex. liés à une augmentation de la dette financière), le coût de l'inflation ou un changement soudain des volumes de gaz ou d'électricité distribués ne mèneraient pas à une hausse tarifaire avant 2015.

Par ailleurs, l'absence de décision sur les soldes 2010 à 2012 et l'absence de règles relatives à l'affectation d'éventuels soldes en 2013 et 2014 constituent d'autres éléments d'incertitudes réglementaires.

Lors du transfert d'une compétence de l'échelon fédéral à l'échelon régional, la législation fédérale reste applicable jusqu'à ce que les autorités régionales concernées aient abrogé ou remplacé la législation fédérale et le régulateur fédéral reste compétent jusqu'à ce que le législateur régional ait désigné le régulateur régional, pour l'exercice de cette compétence. Dès lors, il faut voir ce que le législateur bruxellois décidera lors de ce transfert et quel type de méthodologie tarifaire le régulateur bruxellois (Brugel) établira. Une modification de la politique tarifaire, par exemple en ce qui concerne l'affectation et la récupération des soldes tarifaires ou les mécanismes de régulation incitatifs, pourrait affecter la rentabilité de Sibelga.

Néanmoins, il faut rappeler que le législateur régional et Brugel seront liés par les principes généraux contenus dans la directive européenne dite du « troisième paquet énergie ». Plus particulièrement, le régulateur devra faire en sorte que la méthodologie tarifaire permette à Sibelga d'assurer les investissements nécessaires dans les réseaux de sorte à pouvoir garantir la viabilité de ceux-ci. Par ailleurs, la méthodologie tarifaire devrait garantir la capacité à long terme du réseau à répondre aux demandes raisonnables de distribution d'électricité et du gaz naturel.

2. Risques financiers

2.1. Risque de taux d'intérêt

Sibelga opère dans un secteur régulé. Le cadre réglementaire applicable pour la période 2009-2012 prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement (charges d'intérêts et autres) sont couverts par l'enveloppe tarifaire réglementaire. Toutefois les tarifs étant fixés pour des périodes pluriannuelles de quatre ans, des modifications des charges d'intérêts qui interviendraient pendant une période tarifaire donnée ne seront répercutées dans les tarifs que lors de la période tarifaire suivante.

Afin de limiter les risques de taux d'intérêt Sibelga a établi une politique de gestion des risques de taux qui consiste à diversifier les références de taux de la dette entre taux fixe et taux variable. La répartition peut évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché. Sibelga n'a pas recours à des produits dérivés de couverture de type « swap » ou « cap ». Les positions de taux sont revues périodiquement et lors de toute nouvelle levée de financement.

2.2. Risque de liquidité et de crédit

Le risque de liquidité et de crédit est lié à la nécessité pour Sibelga d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes. La liquidité de Sibelga repose en outre sur le maintien de disponibilités et de facilités de crédit confirmées.

La situation sensible du marché du crédit ou des capitaux sur le plan européen pourrait, si elle se dégrade, porter atteinte aux activités, à la situation financière et aux résultats de Sibelga.

La politique de financement diversifiée et adaptée de Sibelga vise à limiter ce risque de liquidité et de crédit.

2.3. Risque sur opérations commerciales – Risque de concentration

Dans le cadre de la politique des risques liés à ses activités commerciales Sibelga a, pour la majeure partie de ses activités, la faculté de demander une garantie bancaire à ses contreparties qui ne présentent pas des critères de solvabilité suffisants. Sibelga applique une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties. Le risque de défaillance est ainsi limité.

Néanmoins, compte tenu du fait que le nombre des débiteurs de Sibelga est limité – un seul débiteur (Electrabel Customer Solutions) représente plus de 70% du chiffre d'affaires de Sibelga – le risque lié à la solvabilité des débiteurs de Sibelga est fortement concentré.

2.4. Risque pensions

Avant 1993, le régime de retraite des employés (ou de leurs ayants droit) imputé à Sibelga était constitutif de rentes. Les paiements annuels au titre de ces rentes décroissent progressivement, le nombre de personnes bénéficiaires étant en diminution. En 2012, les montants effectivement déboursés s'élevaient à 10 366 659,08 €.

Les rentes payées sont prises en charge en frais d'exploitation au moment de leur paiement et elles sont facturées par la filiale BNO à Sibelga. Ces charges de rentes (tout comme les autres charges liées au personnel) sont répercutées par Sibelga dans les tarifs de distribution.

Il convient de souligner que, conformément aux normes comptables belges, la valeur actuarielle de ces engagements de paiements futurs n'est pas reconnue comme dette financière. Cette valeur actuarielle des paiements de rentes futurs est estimée, tenant compte de certaines hypothèses, entre autres en termes de taux d'actualisation et d'espérance de vie résiduelle, à un montant de l'ordre de 73 390 000 €. Cette estimation est susceptible de varier en fonction des hypothèses retenues.

Le personnel bénéficiaire du régime des rentes s'est vu proposer en 1993 la possibilité d'opter pour un capital pension à l'âge de la retraite. A cette fin, les provisions nécessaires ont été constituées par la SA Electrabel (backservice) en ses livres. Dans le cadre de la libéralisation du secteur, les engagements de pensions associés à ces membres du personnel ont fait l'objet d'un règlement entre la SA Electrabel et la filiale BNO. Les normes comptables belges (BGAAP) permettent aux GRD d'échelonner dans le temps la prise en charge de ces engagements, totalement répercutés dans les tarifs de distribution, comptabilisés en comptes de régularisation à l'actif et constitutifs d'une dette bancaire au passif. Le montant non encore amorti de ces engagements s'élevait en 2012 à 99 064 059,49 €. On doit souligner dans ce cadre que les charges de pension non capitalisées du passé sont traitées dans le régime de régu-

lation actuel comme des surcharges sur les tarifs et pas comme des tarifs. Elles ne peuvent donc pas être rejetées par le régulateur. Si à l'avenir, la régulation évoluait à cet égard, cela pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité.

2.5. Risque fiscal

Sibelga, en tant qu'intercommunale, est soumise sur la base de l'article 180 du Code d'impôts sur les revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ses filiales, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés.

Il faut néanmoins souligner que lors de l'élaboration du budget 2013 de l'État fédéral, il était envisagé par le gouvernement fédéral de soumettre les intercommunales à l'impôt des sociétés (ISOC). Bien que la proposition ait été abandonnée par le gouvernement, on ne peut exclure qu'un tel impôt soit introduit dans le cadre d'un prochain conclave budgétaire. L'impact d'une telle mesure pour Sibelga devrait toutefois être limité car les impôts mis à sa charge peuvent normalement être répercutés dans les tarifs de distribution. Le risque principal d'un assujettissement de Sibelga à l'ISOC est plutôt que le régulateur remette en question la charge d'ISOC répercutée dans les tarifs.

2.6. Dettes supplémentaires de Sibelga

A l'avenir, Sibelga pourrait choisir d'augmenter le poids de sa dette. Toutefois, tout accroissement éventuel serait, au vu du rôle qui lui est dévolu, essentiellement destiné à financer ses investissements dans ses réseaux. Sibelga prévoit de tendre vers un ratio de fonds propres par rapport à la RAB qui ne soit en aucun cas inférieur à 40%.

3. Risques techniques et opérationnels

3.1. Risques liés à la dégradation des réseaux

Sibelga gère ses réseaux pour qu'ils soient les plus fiables possibles. Cependant ils ne sont pas à l'abri d'incidents pouvant conduire à une interruption locale ou générale de la distribution. Ces incidents peuvent être dus à des phénomènes naturels, à des dégradations involontaires ou à des actes malveillants (sabotages, vols de cuivre...). Des polices d'assurances visent à couvrir partiellement les conséquences financières de ces risques.

3.2. Risque informatique

L'altération ou la perte de ses bases de données entraverait gravement la bonne marche de la société. Pour se parer à cette éventualité, Sibelga prend les mesures nécessaires pour protéger ces informations.

Bien que disposant de deux salles informatiques distinctes et de matériel redondant, Sibelga n'a pas encore construit un B.C.P. (business continuity plan) lui garantissant la continuité de ses activités en cas de sinistre majeur.

Une défaillance des systèmes informatiques pourrait mener à des dysfonctionnements notamment des applications et du réseau ou à des pertes de données.

3.3. Risque électronique et télécommunication

A terme, le système actuel de télécommunications de Sibelga ne sera plus black-out résistant. La mise en place d'un nouveau système de télécommunication est en cours de test. Le recours de plus en plus important aux technologies électroniques, informatiques et de télécommunication pour la gestion de ses réseaux expose Sibelga à un risque de défaillance ou de sabotage («hacking») de ces supports technologiques. Pour faire face à ce risque, des études de protection se poursuivent pour sécuriser ces canaux de communication.

Une défaillance électrique, informatique et de télécommunication pourrait mener à des dysfonctionnements notamment des applications et du réseau.

3.4. Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités de Sibelga. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

3.5. Couverture des risques et assurances

Sibelga fait en sorte qu'il y ait autant que possible un transfert des risques sur le marché de l'assurance.

À ce titre, Sibelga a contracté au 1^{er} janvier 2013, conjointement avec les sociétés Eandis et Ores, de nouvelles polices assurant une couverture de sa responsabilité civile à hauteur de 150 000 000 € tous rangs confondus, selon le cas par sinistre et/ou par année d'assurance. Le premier rang qui fait l'objet d'une police propre à chaque société offre une garantie de 5 000 000 €, alors que les rangs suivants offrent une garantie de 145 000 000 € au travers d'une police commune aux trois opérateurs. Le risque environnemental fait en outre l'objet d'une couverture assurantielle spécifique pour un montant tous rangs confondus de 20 millions d'euros. Cette police couvre comme la police RC exploitation ci-dessus la pollution accidentelle mais aussi la pollution graduelle les dommages propres et les dommages à la biodiversité.

Enfin, les éléments pertinents du patrimoine immobilier de Sibelga sont assurés au travers d'une assurance « tous risques sauf ».

3.6. Risques macro-économiques et conjoncturels

La crise économique qui sévit actuellement en Europe et dans le monde pourrait avoir des répercussions sur la demande de gaz et d'électricité. La diminution de volumes due à des facteurs macro-économiques ou conjoncturels est cependant un risque qui en principe n'est pas supporté par Sibelga puisque dans le régime réglementaire actuel la perte de revenus résultant de diminutions de volumes pourra normalement être repris dans le cadre de l'approbation des soldes en fin de période réglementaire et être répercuté en principe dans les tarifs de la prochaine période réglementaire.

IV. Analyse des écarts entre la réalité 2012 et la norme budgétaire/tarifaire

Le résultat de l'exercice se chiffre à 87 339 138,23 €.

Il résulte de nos activités :

- ex-supply: 8 094 887,67 €, portant sur le nettoyage des comptes relatifs à cette ancienne activité (voir ci-avant);
- réseaux: 79 244 250,56 €, portant sur des activités :
 - non régulées: -436 059,72 €, essentiellement l'activité marginale « radiateurs » et quelques prestations en éclairage public en dehors de missions de service public;
 - régulées: 79 680 310,28 €, constituant notre « core business ».

Ce résultat régulé (après traitement des soldes non maîtrisables) se chiffre à 53 459 165,55 € et se décompose de la façon suivante selon les activités :

	Électricité	Gaz
Rémunération équitable 2012	23 570 327,60 €	22 146 671,30 €
Soldes maîtrisables 2012 (non approuvés)	3 209 145,76 €	4 533 020,89 €
TOTAL	26 779 473,36 €	26 679 692,19 €

L'écart entre ce montant de 53 459 165,55 € et le résultat des activités régulées « réseaux » résulte de reprises, de provisions sur soldes des années antérieures.

Commentaires sur les rubriques

La rémunération équitable est déterminée par la formule inscrite dans les arrêtés tarifaires.

Les soldes constituent les écarts de la réalité par rapport à la norme budgétaire/tarifaire. Ils sont ventilés en soldes :

- maîtrisables, pour ce qui concerne les frais de gestion et d'exploitation dont nous contrôlons les engagements. Dans le cas présent, les soldes maîtrisables sont positifs ce qui signifie que tant en « électricité » qu'en « gaz », les charges réelles sont restées en deçà du budget tarifaire autorisé;
- non maîtrisables, pour ce qui concerne essentiellement
 - les charges et produits exceptionnels;
 - les charges financières (embedded costs);
 - les amortissements;
 - la marge bénéficiaire équitable;
 - les obligations de service public;
 - les suppléments et prélèvements tels l'impôt gaz et les charges de pension;
 - les écarts de volumes (recettes);
 - le coût des pertes.

Dans le cas présent, les soldes non maîtrisables des activités « électricité » et « gaz » constituent un trop perçu (dette) par rapport au marché.

Commentaires sur les tendances

La rémunération équitable a été impactée à la baisse principalement en raison de l'évolution du taux OLO 10 ans qui constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération.

À la marge, nos investissements ont été inférieurs au budget tarifaire introduit auprès du régulateur (voir ci-après) ce qui diminue la base de rémunération.

En ce qui concerne les soldes maîtrisables, bien qu'ils soient en diminution, ceux-ci restent positifs.

Ceci s'explique essentiellement par deux éléments :

- un moindre coût de la masse salariale;
- moins de cash out au niveau du fonctionnement de l'intercommunale.

En ce qui concerne les soldes non maîtrisables, il y a lieu de noter l'impact important des réconciliations des consommations d'exercices écoulés : 2008 (réconciliation définitive), 2009 et 2010 (réconciliations provisoires). Ces réconciliations ont permis à l'intercommunale de récupérer son dû auprès des acteurs du marché.

Par ailleurs, de l'analyse des soldes non-maîtrisables ressortent des éléments significatifs :

- les investissements sont restés à la marge en deçà de la projection pluriannuelle 2009-2012, ce qui a eu un impact sur les amortissements;
- les charges financières sont également restées en deçà de la projection pluriannuelle, ce qui s'explique par des « cash out » inférieurs aux prévisions dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas;
- les charges de pensions ont également été entraînées vers le bas par la faiblesse des taux d'intérêt qui impacte la charge financière des lignes de crédit y afférentes;
- l'impôt gaz est moindre cette année car il ne porte que sur l'acompte sur dividende payé à la société privée associée fin décembre.

En résumé

Dans notre approche analytique, le résultat de l'exercice 2012 se construit de la manière suivante :

■ Rémunération équitable « électricité »	23 570 327,60 €
■ Rémunération équitable « gaz »	22 146 671,30 €
■ Reprise de la provision 2010/2011 pour les activités maîtrisables « électricité » et « gaz »	20 708 165,06 € (*)
■ Soldes maîtrisables 2012 « électricité » et « gaz »	7 742 166,65 €
■ Reprise sur provisions activités non maîtrisables « gaz »	5 512 979,67 €
Résultat régulé	79 680 310,28 €
Résultat non régulé	-436 059,72 €
Résultat ex-supply	8 094 887,67 €
Résultat de l'exercice	87 339 138,23 €

(*) voir ci-avant, acompte sur dividende

V. Suite du rapport annuel visé aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés

1. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société

1.1. Comptes de bilan

Le pied de bilan se chiffre à 1 361 770 440,48 € contre 1 384 888 180,65 € l'exercice précédent, soit une diminution de 23 117 740,17 €.

Les commentaires succincts qui suivent portent sur les rubriques dont les mouvements sont les plus significatifs.

► Comptes d'actif

- Immobilisations corporelles : (+17 508 748,90 €)

Evolution à la hausse résultant de la rénovation du siège d'exploitation de Sibelga au quai des Usines et de la réa- lisation du programme d'investissements sous déduc- tion des amortissements et des désaffectations.

- Créances à un an au plus : (+10 796 728,60 €)

Évolution à la hausse relative aux créances commer- ciales sur les fournisseurs d'énergie et sur les clients facturés pour fraudes, bris de scellés,...

Cette hausse est partiellement compensée par la dimi- nution des autres créances vis-à-vis de l'administra- tion TVA et du gestionnaire de réseaux de transport, Elia.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles : (-26 990 573,60 €)

Montants à la baisse suite aux cash out suite au règle- ment du litige avec Distrigaz (29,7 M €) et au paiement d'un acompte sur dividende de 20,7 M € couvrant la reprise des provisions réglementaires des activités contrô- lables de 2010 et 2011 dans le cadre du retrait d'Electra- bel.

Ces cash out ont été partiellement compensés par un financement bancaire (30,0 M €) à fin 2012.

- Comptes de régularisation d'actif : (-24 401 220,25 €)

Montants à la baisse portant principalement sur les capitaux pensions payés d'avance et qui constituent une charge à reporter.

► Comptes de passif

- L'augmentation des réserves indisponibles est intégra- lement compensée par la diminution des plus-values de réévaluation dans le cadre du traitement de l'amortisse- ment sur la plus-value de la R.A.B. inscrite dans les immobilisations corporelles.

- Réserves disponibles : (+7 742 166,65 €)

Mise en réserve d'un montant équivalent au solde régu- latoire sur les activités contrôlables de l'exercice 2012.

Cette opération doit être approuvée par l'assemblée générale lors de l'affectation du résultat.

- Subsidés en capital : (+790 012,86 €)

Subsidés reçus de l'Institut bruxellois de la gestion de l'environnement (IBGE) dans le cadre de la rénovation du siège d'exploitation de Sibelga au quai des Usines ainsi que des primes reçues pour des installations de cogénération.

- Provisions pour risques et charges : (-55 177 032,80 €)

Forte diminution due à trois opérations significatives :

- 1) Reprise des provisions réglementaires couvrant les activités contrôlables des exercices 2010 et 2011 dans le cadre du retrait d'Electrabel (20,7 M €);
- 2) Reprise de la provision couvrant la créance régu- latoire relative aux activités non-contrôlables en gaz (5,5 M€);
- 3) Utilisation de la provision suite au règlement du litige avec Distrigaz pour l'achat d'énergie pri- maire en 2004, 2005 et 2006 (29,7 M €).

- Dettes à plus d'un an : (+12 819 975,14 €)

Augmentation due au refinancement de nos activités par un emprunt bancaire (30,0 M €).

Remboursement partiel à Electrabel de la ligne de crédit «pensions» refinancé par un emprunt bancaire (17,0 M €).

Transfert vers les dettes à court terme de la quote-part des dettes à plus d'un an échéant dans l'année.

- Dettes à un an au plus : (-13 137 362,59 €)

Transfert de la quote-part des dettes à long terme vers les dettes à court terme du même ordre de grandeur que lors de l'exercice précédent.

Bouclage financier de fin d'exercice par l'émission de billets de trésorerie (8,0 M €).

Diminution des dettes commerciales (fournisseurs) de 20,8 M €.

- Comptes de régularisation de passif : (+23 844 500,58 €)

Augmentation liée à la dette réglementaire pour les activi- tés non contrôlables.

Celle-ci constitue des produits à reporter.

1.2. Comptes de résultats

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2012 un bénéfice de 87 339 138,23 € pour 66 599 349,84 € l'exercice antérieur, soit une augmentation de 20 739 788,39 €.

Celle-ci trouve sa justification dans les commentaires évoqués ci-après.

► Ventes et prestations (-26 218 709,86 €)

Celles-ci sont essentiellement influencées à la baisse :

- par le chiffre d'affaires (-10,9 M €)
- par les autres produits d'exploitation (-15,6 M €)

Pour ce qui concerne l'activité «électricité» au cours de l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utili- sation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournis- seurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 624 846 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 5 015 942 816 kWh, ce qui correspond à une diminution de 1,40% par rapport à l'exercice précédent. Il y a lieu de préciser que l'énergie en compteur (énergie consommée mais non relevée) n'a pas été prise en compte à ce stade.

Il est aussi important de souligner que les quantités distribuées au cours de l'exercice se situent au niveau le plus bas depuis la création de Sibelga en 2003. Ce constat s'inscrit dans un contexte de crise où les économies d'énergie sont à l'ordre du jour.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 214 134 226,92 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 23 162 633,34 €), ce qui constitue une augmentation de 2,00%.

Ce phénomène, apparemment contradictoire, s'explique

- d'une part, par le fait que la réduction de quantités distribuées se concentre sur les catégories de clients hors basse tension;
- d'autre part, par le niveau des tarifs basse tension plus élevés où l'influence du terme proportionnel est plus grande. Par ailleurs, les tarifs 2012 sont plus élevés que ceux de 2011;

Pour ce qui concerne l'activité «gaz» au cours de l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 420 983 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 10 066 512 886 kWh, ce qui correspond à une diminution de 3,94%.

Les degrés-jours de l'exercice 2012 sont de 2327 pour 1928 l'exercice précédent. Ils se situent quasi au niveau de la normale saisonnière qui est de 2363.

Pour rappel, l'énergie consommée mais non relevée (énergie en compteur) accumulée à la fin de l'exercice 2010 (année froide) a permis de limiter fortement l'impact défavorable des conditions climatiques de l'exercice 2011 (année chaude).

L'exercice écoulé pouvant être considéré comme une année normale au niveau climatique, le niveau des quantités distribuées est intrinsèquement faible compte tenu de l'impact plus limité de l'énergie en compteur.

Les quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 119 155 437,93 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 11 287 410,05 €), ce qui constitue une diminution de 2,83%.

L'évolution des tarifs «gaz» a permis de compenser partiellement la diminution des quantités distribuées.

Le Grid Fee, tant en électricité qu'en gaz, est influencé par les ajustements «bonus-malus» sur les soldes non-maîtrisables relatifs à l'exercice 2012. Le Grid Fee constitue l'essentiel du chiffre d'affaires qui se chiffre globalement à 302 045 465,43 € pour 312 871 401,37 € au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est complété par d'autres produits exploitation qui se chiffrent à 33 8096 14,58 € pour 49 353 636,96 € l'exercice précédent.

Ces autres produits portent principalement sur des récupérations sur facturation de fraudes, bris de scellés, compteurs oubliés, foires et festivités et autres qui sont relativement stables.

La forte diminution s'explique par le changement d'imputation de l'enrôlement pour les missions de service public qui ne transite plus par les comptes de résultats.

Cette diminution a été partiellement compensée par le nettoyage de dossiers de l'ancienne activité «supply». Cette opération devrait se terminer en 2013.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation, doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

► Coût des ventes et des prestations (-49 179 171,83 €)

■ Approvisionnements et marchandises

Ceux-ci se chiffrent à 31 927 405,05 €, ce qui représente une augmentation de 5,30%.

Dans le respect de la loi sur les marchés publics, ils sont attribués aux conditions économiques les plus favorables compte tenu des critères techniques repris dans les cahiers des charges.

Par ailleurs, la réconciliation financière entre les acteurs du marché libéralisé pour les exercices 2008 (réconciliation définitive), 2009 et 2010 (réconciliations provisoires) n'a pas eu un impact significatif sur le niveau des charges dans la mesure où la variation à la hausse pour les achats «électricité» a été compensée par la variation à la baisse pour les achats «gaz».

Finalement, ce sont les achats gaz pour les activités de la cogénération qui justifient l'augmentation de la rubrique.

► Services et bien divers

Ceux-ci se chiffrent à 181 697 854,72 € par rapport à 193 792 520,40 € pour l'exercice précédent (soit -12 094 665,68 €), ce qui correspond à une diminution de 6,24%.

Cette rubrique constitue près de 3/4 de l'ensemble des charges d'exploitation.

Parmi les principaux éléments, notons :

- les factures de gestion des filiales BNO et Metrix qui diminuent de 4,88%;
- les charges de pension qui restent stables;
- la sous-entreprise et la consultance dont les charges se tassent sauf en IT;
- les redevances de voirie qui augmentent légèrement (l'indexation des tarifs compense la diminution des quantités distribuées).

Notons également que la réalisation partielle du programme d'investissement a entraîné à la baisse les frais transférés aux immobilisations corporelles ainsi que les achats directs pour investissements.

► Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique est devenue non significative depuis le transfert du personnel dans la filiale BNO au 1^{er} octobre 2009.

► Amortissements

Ceux-ci se chiffrent à 41 756 891,46 €, ce qui représente une augmentation de 1,71 %.

Notons que l'inscription de la RAB à l'actif du bilan entraîne une plus-value dont la dépréciation est prise en charge dans la rubrique « autres charges d'exploitation » contrairement à la plus-value comptabilisée jusqu'à fin 2009 qui était reprise dans cette rubrique.

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la CREG concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

► Réductions de valeur sur stocks

Celles-ci traduisent l'ajustement permanent de la valorisation des stocks en fonction de l'activité de l'intercommunale et de la réalité économique.

► Provisions pour risques et charges

Celles-ci constituent en 2012 une charge négative de -22 950 199,63 € par rapport à une charge réelle de 14 336 540,04 € au cours de l'exercice antérieur, ce qui représente un écart de -37 286 739,67 €.

Les explications sont les suivantes :

- au niveau des dotations aux provisions, il n'y a pas eu cette année de dotation pour couvrir le solde régulateur maîtrisable alors que l'année passée, celle-ci était de 9,3 M €.

Précisons toutefois que cette année, il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter un montant équivalent au solde régulateur maîtrisable de 2012 en réserves disponibles.

Les dotations aux provisions ont aussi été moindres de 1,4 M € pour le « rest term » 2012 (écart entre in feed et out feed).

- au niveau des utilisations de provisions, le montant est relativement stable.
- au niveau de la reprise de provisions, notons l'attribution d'un acompte sur dividende équivalent à la reprise des provisions pour soldes régulateurs maîtrisables 2010 et 2011 évoquée ci-avant pour un montant de 20,7 M €.

Notons également une reprise de provisions pour « rest term » 2008 pour un montant de 3,4 M € et l'ajustement de la provision pour soldes régulateurs non-maîtrisables « gaz ».

Cette évolution globale ne remet en aucune manière en cause la politique d'extrême prudence de l'intercommunale.

► Autres charges d'exploitation

Celles-ci se chiffrent à 13 184 532,62 € soit une diminution de 13,81 %.

Cette diminution est la conséquence des moins-values sur réalisations de créances commerciales.

Par ailleurs, comme évoqué ci-avant, cette rubrique comporte entre autres la charge liée à la dépréciation de la plus-value RAB.

► Le résultat d'exploitation s'élève à 89 920 764,64 € contre 66 960 302,67 € en 2011.

Malgré la diminution au niveau des ventes et prestations, la forte progression se justifie principalement par la diminution des charges au niveau des services et biens divers et des provisions pour risques et charges.

► Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 2 337 629,86 € contre 4 534 439,45 € en 2011.

La politique a consisté à rembourser les emprunts en cours et à placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque.

Le refinancement de l'intercommunale intervenu en fin d'exercice n'a pas encore eu d'impact sur les résultats.

Soulignons que le niveau extrêmement faible des taux d'intérêt a soulagé les charges financières de l'intercommunale et en particulier celle liée au financement des charges du passé dont la rémunération est basée sur le taux OLO 5 ans.

► Le résultat courant avant impôts se chiffre à 87 583 134,78 € par rapport à 62 425 908,17 € au cours de l'exercice précédent.

► Le résultat exceptionnel

Celui-ci constitue un produit de 221 195,12 € par rapport à un produit de 5 255 984,22 € au cours de l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique :

- au niveau des produits, le règlement transactionnel entre Electrabel et Sibelga intervenu en 2011 portait sur un montant de 2,6 M € que l'on ne retrouve plus en 2012;
- au niveau des charges, notons une utilisation moindre de 2 M € de la provision pour la clôture de l'ancienne activité « supply » et la variation des charges portant sur les projets que le marché impose à l'intercommunale tels que Smart Metering et MIG qui justifie le solde.

► Le bénéfice de l'exercice avant impôts se chiffre à 87 804 329,90 € par rapport à 67 681 892,39 € au cours de l'exercice précédent.

► Impôt sur le résultat

Celui-ci est de 465 191,67 € par rapport à 1 082 542,55 € au cours de l'exercice précédent.

Cette diminution se justifie par l'imposition du seul

acompte sur dividende payé à la société privée associée pour l'activité « gaz ».

► Bénéfice de l'exercice

Celui-ci se chiffre à 87 339 138,23 € par rapport à 66 599 349,84 € au cours de l'exercice précédent.

► Affectation de ce bénéfice

Il est proposé à l'assemblée générale :

- d'affecter 7 742 166,65 € aux réserves disponibles;
- d'octroyer un dividende de 79 596 971,58 € aux associés.

Le paiement du dividende sera effectué après défalcation du montant de l'acompte de 20 708 165,06 € payé en décembre 2012.

1.3. Tableau de financement

Ce tableau de synthèse représente l'ensemble des ressources mobilisées au cours de l'exercice et l'emploi qui en a été fait.

	Détail	Total
Cash Flow « activités opérationnelles »		
Résultat de l'exercice	+87,3 M €	
Charges non décaissées*	-8,2 M €	
Évolution du fond de roulement	+23,1 M €	
CASH FLOW « ACTIVITÉS OPÉRATIONELLES » = (A)		+102,2 M €
Cash Flow « activités d'investissement »		
Investissements de l'exercice	-67,4 M €	
Désinvestissement	+2,9 M €	
CASH FLOW « ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS » = (B)		-64,5 M €
Cash Flow « activités de financement »		
Augmentation de capital	+0,0 M €	
Affectation aux réserves	+7,7 M €	
Subsides en capital	+0,8 M €	
Dettes LT – augmentation	+47,0 M €	
– remboursement	-33,4 M €	
Dividendes payés	-86,8 M €	
CASH FLOW « ACTIVITÉS DE FINANCEMENT » = (C)		-64,7 M €
CASH FLOW NET = (A) + (B) + (C)		-27,0 M €
Liquidités et placements de trésorerie		
Début de période = (D)		37,6 M €
Fin de période = (F)		10,6 M €
Delta = (F) – (D)		-27,0 M €

* Le montant négatif résulte des utilisations et reprises sur provisions.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Néant.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

► Suppression des secteurs de comptes au 01/01/2013

L'assemblée générale extraordinaire de Sibelga, tenue le 19/12/2011, a décidé la suppression des secteurs de comptes au 01/01/2013.

Cette décision mène au concept d'une société unique où l'on identifie 2 fluides et où l'on peut isoler les anciennes activités « supply » (jusqu'à extinction).

Celle-ci permet de répondre aux exigences du régulateur et d'affecter un résultat unique à Interfin où les 4 secteurs de comptes subsistent.

Le résultat unique de Sibelga sera réparti entre les secteurs d'Interfin de la manière suivante :

- une première répartition en fonction des anciennes activités « supply » qui sont liées aux ex-secteurs pour le solde de cette activité;
- une seconde répartition pour rémunérer les parts E de placement détenues par chaque secteur;
- une troisième répartition portant sur le solde du résultat à affecter pour rémunérer les parts A détenues entre les secteurs « Quai » et « Chaussée » en fonction de la clé économique conventionnelle qui octroie 38,2% aux secteurs « Chaussée »; 61,8% aux secteurs « Quai ».

Au final, avec effet au 01/01/2013, Sibelga aura comme associés les 19 communes disposant chacune de 2 parts matérielles et Interfin qui disposera du solde des parts matérielles.

► Émissions obligataires

Vu les besoins de financement des activités courantes de Sibelga,

Vu les opérations particulières intervenues dans le cadre du retrait d'Electrabel au 31/12/2012,

Vu l'intérêt à aligner progressivement la structure du passif du bilan sur le modèle préconisé par le régulateur fédéral et de réaliser à cette fin un endettement complémentaire,

Vu le refinancement partiel des besoins par l'attribution d'un marché de financement par crédit bancaire fin 2012,

le Conseil d'administration a décidé le 19/11/2012 de procéder à une émission obligataire de 70 à 100 M € sous la forme de « private placement ».

Cette émission devrait intervenir sous réserve de conditions favorables du marché, au cours du 1^{er} semestre 2013.

► Réduction du capital

Dans la foulée de ce qui est évoqué au point précédent, l'intercommunale prévoit une réduction de capital d'un montant de 30 à 60 M € également au cours du 1^{er} semestre 2013.

Celle-ci portera sur la partie variable du capital social et uniquement sur les parts E.

► Tiers investisseur(s)

La société privée Electrabel s'étant retirée de l'intercommunale au 31/12/2012, les statuts modifiés de Sibelga autorisent l'arrivée d'un ou plusieurs tiers investisseurs à concurrence de maximum 30% du capital social.

Les pouvoirs publics associés garderont une participation de minimum 70% du capital social.

► Risques et incertitudes

Le chapitre «risques et incertitude» évoqué ci-avant reprend également des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

6. Le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

Néant.

7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du code des sociétés

Néant.

8. L'utilisation des instruments financiers par la société

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie a suivi une politique de type «bon père de famille» qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA).

Ceci termine nos commentaires par rapport aux comptes annuels 2012.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

VI. Administration et surveillance

1. Élections

Vous aurez à procéder, au cours de cette assemblée, à l'élection :

- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Lydia MUTYEBELE NGOI, démissionnaire; la Ville de Bruxelles a désigné Madame Souad RAZZOUK pour la remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Mahfoudh ROMDHANI, démissionnaire; la Ville de Bruxelles a désigné Monsieur Mustafa AMRANI pour le remplacer.

- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Fiorenzo MOLINO, démissionnaire; la commune de Watermael-Boitsfort a désigné Monsieur Guillebert de FAUCONVAL pour le remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Christian DEREPEPE, démissionnaire; la commune de Woluwe-Saint-Lambert a désigné Monsieur Quentin DEVILLE pour le remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Souad RAZZOUK, démissionnaire; la Ville de Bruxelles a désigné Monsieur Hamza FASSI-FIHRI pour la remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Nathalie GOBBE, démissionnaire; la commune de Jette a désigné Monsieur Steve HENDRICK pour la remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur José ANGELI, démissionnaire; la commune de Forest a désigné Monsieur Stéphane ROBERTI pour le remplacer.

Vous aurez également à procéder à la réélection ou au remplacement de Monsieur Alain Serckx, commissaire-réviseur, dont le mandat prend fin après la tenue de cette assemblée. Ce dernier mandat, qui sera ainsi conféré, se terminera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale de 2016.

Par ailleurs, suite aux élections communales du 14 octobre 2012 et par conséquent à l'installation des nouveaux conseils communaux, vous serez appelés à procéder, au cours de cette assemblée, à l'élection des membres du Conseil d'administration désignés par les conseils communaux des communes associées.

Les mandats ainsi conférés prendront fin immédiatement après l'assemblée générale de 2018.

2. Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2012.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2013.

Bruxelles, le 6 mai 2013

Le Conseil d'administration

Rapport du commissaire-réviseur d'entreprise

sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la SCRL Sibelga à l'assemblée générale du 17 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1 361 770 440,48 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 87 339 138,23 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe explicatif

Comme spécifié dans le rapport de gestion, la transposition dans le droit belge des directives européennes relatives au marché de l'énergie a été effectuée le 8 janvier 2013. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie en ce que les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 ont été abrogés et que le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans l'attente d'un transfert probable des compétences en la matière vers les régions, le cadre réglementaire dans lequel évolue le GRD reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années. Il est actuellement impossible d'évaluer l'impact économique de ces transferts de compétences sur l'évolution des résultats des GRD et/ou, éventuellement, sur les créances réglementaires actées en comptabilité.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels, à l'exception des risques et incertitudes au-delà de ceux couverts par les provisions constituées. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2012 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2013 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2010 a été maintenu
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 8 mai 2013

Alain Serckx - Réviseur d'entreprises SCPRL
Représentée par son gérant,
Alain Serckx, réviseur d'entreprises

Fernand Maillard - Réviseur d'entreprises SCPRL
Représentée par son gérant,
Fernand Maillard, réviseur d'entreprises

Comptes annuels

Bilan

Actif

	2012 EUR	2011 EUR
Actifs immobilisés	1 113 110 758,73	1 095 603 559,81
III. Immobilisations corporelles	1 108 914 285,82	1 091 405 536,90
A. Terrains et constructions	58 960 754,71	54 006 277,66
B. Installations, machines et outillage	1 030 259 007,67	1 017 473 038,14
C. Mobilier et matériel roulant	19 411 036,21	19 656 798,88
E. Autres immobilisations corporelles	283 487,23	269 422,22
IV. Immobilisations financières	4 196 472,91	4 198 022,91
A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 192 459,58
1. Participations	4 192 459,58	4 192 459,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 100,00	4 650,00
1. Participations	3 100,00	4 650,00
C. Autres immobilisations financières	913,33	913,33
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	625,00	625,00
Actifs circulants	248 659 681,75	289 284 620,84
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	9 805 012,49	9 834 886,35
A. Stocks	7 394 262,12	7 272 685,27
1. Approvisionnements	7 394 262,12	7 272 685,27
B. Commandes en cours d'exécution	2 410 750,37	2 562 201,08
VII. Créances à un an au plus	117 816 461,46	107 019 732,84
A. Créances commerciales	110 172 977,89	95 491 900,81
B. Autres créances	7 643 483,57	11 527 832,03
VIII. Placements de trésorerie	5 504 782,65	31 530 642,53
B. Autres placements	5 504 782,65	31 530 642,53
IX. Valeurs disponibles	5 089 038,45	6 053 752,17
X. Comptes de régularisation	110 444 386,70	134 845 606,95
Total de l'actif	1 361 770 440,48	1 384 888 180,65

Commentaire de l'actif

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 158 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ -2 968,42 / € -2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

En 2012, 31 parts des 93 parts souscrites en 2011 dans le capital social de la société Atrias ont été cédées à la société Tecteo (€ 3 100,00 / € 4 650,00).

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
 - Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
 - Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 59 022 257,55 / € 46 932 371,32).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 49 730 483,90 / € 47 964 497,20).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 1 347 522,37 / € 286 560,41).
- Divers montants restant à régulariser (€ 72 714,07 / € 308 471,88).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19/07/2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 (€ 4 169 091,08 / € 3 591 809,39).
- Montants de T.V.A. (€ 3 938,37 / € 3 080 767,19), de cotisations sur l'énergie (€ 0,00 / € 5 409,45) et de précomptes restant à récupérer (€ 11 486,89 / € 11 881,40).
- Cotisations fédérales et redevances électricité restant à récupérer (€ 2 467 130,88 / € 3 845 111,78).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 749 959,33 / € 751 064,21).
- Cautionnements versés pour travaux et divers (€ 167 009,02 / € 166 920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 74 868,00 / € 74 868,00).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 108 206 374,50 / € 121 616 430,15).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1 531 899,74 / € 1 488 100,54).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 37 204,91 / € 304 977,06).
- Produits acquis relatifs essentiellement, en 2011, au bonus-malus CREG (€ 668 907,55 / € 11 436 099,20).

Passif

	2012 EUR	2011 EUR
Capitaux propres	920 578 435,21	912 046 255,70
I. Capital	554 798 977,08	554 798 977,08
A. Capital souscrit	554 798 977,08	554 798 977,08
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	245 211 103,47	250 428 360,99
IV. Réserves	109 665 842,73	96 706 418,56
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	101 722 198,78	96 504 941,26
2. Autres	101 722 198,78	96 504 941,26
D. Réserves disponibles	7 742 166,65	
VI. Subsidés en capital	790 012,86	
Provisions et impôts différés	67 046 102,36	122 223 135,17
VII. A. Provisions pour risques et charges	67 046 102,36	122 223 135,17
4. Autres risques et charges	67 046 102,36	122 223 135,17
Dettes	374 145 902,91	350 618 789,78
VIII. Dettes à plus d'un an	127 920 370,20	115 100 395,06
A. Dettes financières	53 985 323,40	16 036 335,57
4. Etablissements de crédit	53 985 323,40	16 036 335,57
D. Autres dettes	73 935 046,80	99 064 059,49
IX. Dettes à un an au plus	172 405 708,75	185 543 071,34
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18 410 612,27	17 640 262,04
B. Dettes financières	8 000 000,00	
1. Etablissements de crédit	8 000 000,00	
C. Dettes commerciales	59 429 741,57	80 165 064,06
1. Fournisseurs	59 429 741,57	80 165 064,06
D. Acomptes reçus sur commandes	2 379 065,65	1 960 347,48
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 275 230,55	160 049,75
1. Impôts	1 275 230,55	160 049,75
F. Autres dettes	82 911 058,71	85 617 348,01
X. Comptes de régularisation	73 819 823,96	49 975 323,38
Total du passif	1 361 770 440,48	1 384 888 180,65

Commentaire du passif

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16 425 734 parts sociales A (€ 258 237 177,08 / € 258 237 177,08) et 2 965 618 parts sociales E (€ 296 561 800,00 / € 296 561 800,00).

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 90 314 522,16 / € 85 097 264,64).
- Réserve « Fonds d'éclairage public » secteur Chaussée Electricité (€ 11 407 676,62 / € 11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserve constituée en vue de couvrir les soldes maîtrisables pour exercices réglementaires en cours.

VI. Subsidés en capital

Subsidés reçus pour investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 514 253,17 / € 5 456 547,11).
- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, et d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 4 718 023,49 / € 6 460 996,64).

- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 31 533 344,91 / € 25 033 023,42).
- Provision constituée pour couvrir le risque « Réconciliation » pour les exercices 2004 à 2006 (€ 0,00 / € 29 893 332,65).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 16 686 168,16 / € 19 066 158,59).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 6 557 809,28 / € 7 148 336,66).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 312 721,20 / € 1 477 120,10).
- Provisions constituées en vue de couvrir des litiges IT (Attachmate et Oracle) (€ 629 169,65 / € 1 371 862,77).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnités pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94 612,50 / € 94 612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque régulateur (€ 0,00 / € 26 221 144,73).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Établissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :

- Belfius (€ 13 432 007,79 / € 16 036 335,57);
- KBC (€ 40 553 315,61 / € 0,00).

D. Autres dettes

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 3 834 915,19 / € 5 671 832,38);
- sur les prêts à long terme accordés par la KBC (€ 6 479 201,08 / € 0,00);
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 8 096 496,00 / € 11 968 429,66).

B.1. Dettes financières - Établissements de crédit

Emission de billets de trésorerie via la banque Belfius.

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1 531 899,74 / € 1 488 100,54) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 847 165,91 / € 472 246,94).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

- Cette rubrique enregistre :
- le montant dû à la TVA (€ 1 112 090,94 / € 0,00);
 - la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 158 058,93 / € 158 058,93);
 - les cotisations sur énergie (€ 5 080,68 / € 1 990,82).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

- les dividendes restant à payer aux associés (€ 59 350 098,25 / € 66 599 349,84);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9 639 839,90 / € 9 619 680,10);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 7 272 043,24 / € 6 530 853,91);
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 5 617 208,05 / € 718 338,06);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 32 854,96 / € 36 645,95);
- le solde du 1^{er} « Fonds d'éclairage Public » (€ 3 978,44 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 995 035,87 / € 2 108 501,71).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 329 020,47 / € 402 916,95);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 4 064 614,82 / € 11 564 473,42);
- les soldes non maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (bonus-malus CREG) (€ 67 164 516,58 / € 36 600 770,99);
- divers montants restant à régulariser (€ 2 261 672,09 / € 1 407 162,02).

Compte de résultats

	2012 EUR	2011 EUR
I. Ventes et prestations	335 703 629,30	361 922 339,16
A. Chiffre d'affaires	302 045 465,43	312 871 401,37
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-151 450,71	-302 699,17
D. Autres produits d'exploitation	33 809 614,58	49 353 636,96
II. Coût des ventes et des prestations	-245 782 864,66	-294 962 036,49
A. Approvisionnements et marchandises	31 927 405,05	30 321 611,30
1. Achats	32 192 189,38	30 623 433,84
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-264 784,33	-301 822,54
B. Services et biens divers	181 697 854,72	193 792 520,40
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	23 172,96	22 462,98
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	41 756 891,46	41 053 007,32
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	143 207,48	139 887,40
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-22 950 199,63	14 336 540,04
G. Autres charges d'exploitation	13 184 532,62	15 296 007,05
III. Bénéfice d'exploitation	89 920 764,64	66 960 302,67
IV. Produits financiers	625 502,86	485 446,36
A. Produits des immobilisations financières	8 099,43	7 657,47
B. Produits des actifs circulants	52 574,41	23 553,47
C. Autres produits financiers	564 829,02	454 235,42
V. Charges financières	-2 963 132,72	-5 019 840,86
A. Charges des dettes	2 950 643,67	5 004 159,34
C. Autres charges financières	12 489,05	15 681,52
VI. Bénéfice courant avant impôts	87 583 134,78	62 425 908,17
VII. Produits exceptionnels	785 193,60	2 945 116,09
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	337 054,10	305 959,04
E. Autres produits exceptionnels	448 139,50	2 639 157,05
VIII. Charges exceptionnelles	-563 998,48	2 310 868,13
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 359,91	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	-31 889 779,08	-5 562 063,36
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	221 258,83	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	32 228 158,82	3 251 195,23
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	87 804 329,90	67 681 892,39
X. Impôts sur le résultat	-465 191,67	-1 082 542,55
A. Impôts	465 191,67	1 082 542,55
XI. Bénéfice de l'exercice	87 339 138,23	66 599 349,84
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	87 339 138,23	66 599 349,84

Affectations et prélèvements

	2012 EUR	2011 EUR
A. Bénéfice à affecter	87 339 138,23	66 599 349,84
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	87 339 138,23	66 599 349,84
C. Affectations aux capitaux propres	-7 742 166,65	0,00
3. Aux autres réserves	-7 742 166,65	0,00
F. Bénéfice à distribuer	-79 596 971,58	-66 599 349,84
1. Rémunération du capital	-79 596 971,58	-66 599 349,84

Analyse des résultats de l'activité

	2012 Électricité EUR	2012 Gaz EUR	2011 Électricité EUR	2011 Gaz EUR
Distribution de gaz et d'électricité				
Résultats d'exploitation				
Produits d'exploitation	215 001 956,91	127 510 623,96	214 076 888,20	124 903 500,05
Redevances réseaux GRD	214 134 226,92	119 155 437,93	209 921 159,19	122 620 036,88
Autres produits	867 729,99	8 355 186,03	4 155 729,01	2 283 463,17
Frais de distribution	-92 223 245,81	-48 373 240,34	-86 191 378,74	-45 697 414,54
Entretien	-17 384 037,60	-8 553 507,06	-18 314 796,60	-8 716 100,16
Services techniques	-29 162 121,51	-19 993 606,24	-29 223 621,55	-19 977 493,10
Services généraux (hors pensions)	-31 858 510,03	-21 177 196,81	-32 384 014,68	-21 398 705,75
Services de la clientèle et commerciaux	-2 133 022,99	-1 776 701,28	-2 285 127,42	-1 741 433,86
Services logistiques	-5 501 721,23	-3 703 270,65	-5 780 439,98	-3 816 480,87
Gestion du système	-5 533 238,69	-4 687 487,92	-5 865 200,52	-4 849 437,87
Mesure et comptage	-9 407 208,63	-5 812 053,80	-10 868 752,35	-6 458 255,35
Redevances de voirie	-23 162 633,34	-11 287 410,05	-22 655 569,51	-11 316 930,66
Redevances diverses	-1 614 663,12	-515 531,80	-1 281 981,83	-540 412,91
Couvertures des pertes réseaux	-9 347 604,52	0,00	-6 246 597,35	0,00
Travaux pour compte de tiers	-874 223,58	-36 967,57	-1 099 973,49	-91 961,60
Frais récupérés et transférés	43 755 739,43	29 170 492,84	49 814 696,54	33 209 797,59
Amortissements et désaffectations (régulé)	-27 458 475,75	-20 563 898,48	-27 298 469,27	-20 227 994,09
Pensions (capitaux et rentes)	-13 330 609,07	-9 446 501,24	-13 526 502,51	-9 584 926,75
Obligations de service public (OSP)	-28 230 155,77	-3 072 461,74	-21 428 530,70	-7 529 996,91
Charges	-28 230 155,77	-3 072 461,74	-38 234 614,01	-7 529 996,91
Recettes	0,00	0,00	16 806 083,31	0,00
Activités non régulées	-272 706,24	-163 353,21	71 592,16	-161 630,22
Résultats sur créances irrécouvrables	-600 061,24	-580 216,11	-1 714 447,98	-1 306 305,55
Bonus-malus CREG	-14 167 857,77	-1 763 882,21	-26 788 632,80	-9 236 777,11
Produits et charges divers	9 216,84	9 215 047,94	33 259,05	4 985 643,74

	2012 Électricité EUR	2012 Gaz EUR	2011 Électricité EUR	2011 Gaz EUR
Résultats financiers				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de Belfius et KBC	-396 654,99	-248 125,54	-540 916,44	-439 649,78
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	167 695,78	325 366,33	-519 576,74	947 339,36
Intérêts sur capitaux-pensions	-1 327 598,82	-977 343,60	-2 313 845,20	-1 709 747,92
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	-747,77	-172,95	0,00	0,00
Produits et charges divers	-196 414,65	208 169,74	14 902,46	-64 087,22
Résultats exceptionnels				
Produits et charges divers	-1 076 068,40	-321 017,36	-1 188 060,68	-39 296,92
Impôts	-2 208,94	-305 921,27	-3 188,20	-922 398,91
Bénéfice de l'exercice	35 896 064,31	51 443 073,92	32 683 092,61	33 916 257,23
Dotations aux réserves	-3 209 145,76	-4 533 020,89	0,00	0,00
Bénéfice à distribuer	32 686 918,55	46 910 053,03	32 683 092,61	33 916 257,23
Dividendes à Interfin	-29 921 388,17	-43 924 219,67	-24 176 233,70	-26 938 443,19
Dividendes aux communes associées	-79,61	-126,34	-81,23	-86,35
Dividendes à la société privée	-2 765 450,77	-2 985 707,02	-8 506 777,68	-6 977 727,69

Annexe

État des immobilisations corporelles

	Code	Exercice	Exercice précédent
Terrains et constructions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P		78 206 128,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	6 956 657,43	
Cessions et désaffectations	8171	691 322,58	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	227 122,74	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	84 698 586,24	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P		1 218 330,70
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231	25 381,88	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1 192 948,82	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P		25 418 181,69
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1 536 403,28	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	30 743,67	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	6 939,05	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	26 930 780,35	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	[22]	58 960 754,71	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P		1 337 473 146,23
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	53 499 500,95	
Cessions et désaffectations	8172	10 962 749,48	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	293 892,95	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 380 303 790,65	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P		249 313 691,32
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	5 194 035,23	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	244 119 656,09	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P		569 313 799,41
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	33 692 871,34	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	8 859 637,93	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	17 406,25	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	594 164 439,07	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	[23]	1 030 259 007,67	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Mobilier et matériel roulant			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P		49 571 457,41
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6 129 526,65	
Cessions et désaffectations	8173	3 214 166,78	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	203 417,02	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	52 690 234,30	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P		2 159,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	2 159,59	
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	4 319,18	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P		29 916 818,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6 401 935,22	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	3 086 607,71	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	51 371,64	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	33 283 517,27	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	[24]	19 411 036,21	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Autres immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P		589 967,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	156 913,74	
Cessions et désaffectations	8175	96 673,66	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	650 207,62	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice	8325P		320 545,32
Actés	8275	130 041,53	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	83 866,46	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	366 720,39	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(26)	283 487,23	

État des immobilisations financières

	Code	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P		4 195 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8551P		2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(280)	4 192 459,58	
Entreprises avec lien de participation - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P		4 650,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372	1 550,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	3 100,00	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(282)	3 100,00	
Autres entreprises - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P		288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(284)	288,33	
Autres entreprises - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P		625,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(285/8)	625	

Information relative aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou (-) (en unités))	
1) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 681 304 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	752	99,00		31/12/2012	EUR	16 692,47	1 881,65
2) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881 278 355 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Fixe	98	98,00		31/12/2012	EUR	19 675,59	2 152,04
3) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 565 793 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	6 336	99,00		31/12/2012	EUR	162 458,76	1 908,42
4) ATRIAS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0836 258 873 Galerie Ravenstein 4 boîte 2, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	62	16,67		31/12/2012	EUR	18 600,00	

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Code	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	5 504 782,65	5 450 000,00
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 504 782,65	5 450 000,00
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		26 080 642,53
Comptes de régularisation			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
1) Frais de gestion pour capitaux-pensions liquidés		99 064 059,49	
2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées		9 142 315,01	
3) Énergie en compteurs		1 531 899,74	

État du capital et structure de l'actionariat

	Code	Exercice	Exercice précédent
État du capital			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		554 798 977,08
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	554 798 977,08	
	Codes	Montant	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		258 237 177,08	16 425 734
2) Parts E		296 561 800,00	2 965 618
Actions nominatives	8702		19 391 352

Provisions pour autres risques et charges

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
1) Provisions créances irrécouvrables et recouvrement	36 251 368,40
2) Provision Rest-Term	16 686 168,16
3) Provision selon recommandation C.C.(gaz) 2003/13	5 514 253,17
4) Provision assainissement sites	6 557 809,28
5) Provisions pour litige IT	629 169,65
6) Provision cogénération	1 312 721,20

État des dettes et comptes de régularisation du passif

	Code	Exercice
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	10 314 116,27
Établissements de crédit	8841	10 314 116,27
Autres dettes	8901	8 096 496,00
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	[42]	18 410 612,27
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	34 718 900,87
Établissements de crédit	8842	34 718 900,87
Autres dettes	8902	30 213 467,96
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	64 932 368,83
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	19 266 422,53
Établissements de crédit	8843	19 266 422,53
Autres dettes	8903	43 721 578,84
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	62 988 001,37

	Code	Exercice
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1 117 171,62
Dettes fiscales estimées	450	158 058,93
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	
Comptes de régularisation		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
1) Primes URE/URG		4 064 614,82
2) Bonus/malus CREG		67 164 516,58

Résultats d'exploitation

	Code	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
1) Électricité		199 066 567,49	196 312 203,27
2) Gaz		102 978 897,94	116 559 198,10
Ventilation par marché géographique			
1) Belgique		302 045 465,43	312 871 401,37
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
Charges d'exploitation			
Frais de personnel			
Pensions	624	23 172,96	22 462,98
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	143 207,48	139 887,40
Reprises	9111		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	14 735 333,41	26 500 363,65
Utilisations et reprises	9116	37 685 533,04	12 163 823,61
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	41 072,86	28 790,56
Autres	641/8	13 143 459,76	15 267 216,49

Résultats financiers et exceptionnels

	Code	Exercice	Exercice précédent
Résultats financiers			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
Subsides en capital	9125	58 558,39	
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Plus-values sur placements		483 075,67	408 954,51
Résultats exceptionnels			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
1) Projet Smart Metering		5 410,69	
2) Assainissement sites		71 666,29	
3) NRclick		371 062,52	
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
1) Assainissement sites		662 193,67	
2) Projets MIG, Smart Metering et NRclick		1 790 379,18	
3) Réconciliation 2004 à 2006		29 775 585,97	

Impôts et taxes

	Code	Exercice
Impôts sur le résultat		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	465 191,67
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	465 191,67
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Code	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	79 974 562,57	70 512 949,13
Par l'entreprise	9146	116 628 513,14	113 656 962,23
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	45 446,78	42 881,92
Précompte mobilier	9148	5 308 915,79	4 296 365,45

Droits et engagements hors bilan

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Garanties pluriannuelles données à diverses communes

Garanties données par divers fournisseurs

Garantie suite à la convention entre Electrabel et Sibelga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital et de rentes au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale

Engagements de la clientèle pour les appareils en location

Garanties locatives

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit

Litiges importants et autres engagements importants

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Code	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières	(280/1)	4 192 459,58	4 192 459,58
Participations	(280)	4 192 459,58	4 192 459,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	38 619,73	20 250,78
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	38 619,73	20 250,78
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	23 749 672,49	26 670 618,01
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	23 749 672,49	26 670 618,01
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	5 630,82	5 491,66
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Entreprises avec lien de participation			
Immobilisations financières	(282/3)	3 100,00	4 650,00
Participations	(282)	3 100,00	4 650,00
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		551 696,99
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312		551 696,99
Dettes	9352		119 991 746,71
À plus d'un an	9362		99 064 059,49
À un an au plus	9372		20 927 687,22

Relations financières

	Code	Exercice
Avec les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	365 761,73
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	8 031,72
Avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)		
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	25 150,80
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	1 000,00
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Déclaration relative aux comptes consolidés

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la raison suivante:

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 §2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 99,9998 % des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

INTERFIN SCRL

BE 0222 944 897
quai des Usines 16,
1000 Bruxelles, Belgique

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère et indication si cette entreprise mère établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

INTERFIN SCRL

BE 0222 944 897
quai des Usines 16,
1000 Bruxelles, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.
Il ne s'agit pas d'information données pour l'ensemble le plus grand.

Règles d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement desdites installations.

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

- 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- 2% sur les câbles basse et moyenne tensions repris sous la rubrique III B
- 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions reprises sous la rubrique III B
- 10% sur les compteurs télérelevés repris sous la rubrique III B
- 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- 20% sur le matériel roulant repris sous la rubrique III C
- 33,33% sur le matériel informatique repris sous la rubrique III C
- 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusqu'en fin 2009, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité de Sibelga s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à Sibelga d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD.

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées (RAB), majorée ou réduite du fonds de roulement.

La valeur initiale des capitaux investis (iRAB) a été déterminée sur base d'un inventaire technique des immobilisations corporelles valorisées à leur valeur économique au 31.12.2001 pour les immobilisations corporelles électricité et au 31.12.2002 pour les immobilisations corporelles gaz.

Les arrêtés tarifaires imposent que la RAB évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n$$

La CREG exige de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD.

Sibelga a décidé de comptabiliser à partir de 2010 la RAB dans ses comptes et a, pour cette raison :

- annulé les plus-values historiques dans ses comptes,
 - comptabilisé la différence entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles (non réévaluée) au 31/12/2009.
- Cette différence dénommée plus-value RAB est comptabilisée dans des rubriques séparées des immobilisations corporelles.

L'article 5 §1er de l'A.R. du 2 septembre 2008 stipule que la partie de la plus-value RAB relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée doit être déduite annuellement de la RAB. Cette déduction de la plus-value « est reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire (2009-2012). A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les quatre années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire ».

Sibelga applique cette disposition à partir de l'exercice comptable 2010.

2. Stocks

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- s'ils sont non-utilisables, ils seront rebutés à 100%;
- s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

Dans les autres cas, les articles conservent leur valeur d'origine.

3. Créances à un an au plus

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie, travaux et divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation II/G); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

4. Subsidés en capital

Les subsidés composant cette rubrique sont amortis au même rythme que les installations reprises au point « Immobilisations corporelles » pour lesquelles ces subsidés ont été obtenus.

5. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

6. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par Electrabel en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concorde périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.



Sibelga s.c.r.l.

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles
Tél: 02 274 31 11 - Fax: 02 549 43 34
e-mail: info@sibelga.be

www.sibelga.be